Syndicat Mixte
Basse Vallée de l'Aude

# Gestion des espaces naturels

# de la basse vallée de l'Aude

## Bilan d'activités 2005-2008

Novembre 2008

Syndicat Mixte Basse Vallée de l'Aude
Domaine de Bayssan - Route de Vendres - 34500 Béziers
Tèl. 04 67 28 78 71 - Fax. 04 67 28 78 75 / secretariat@smbva.fr - www.smbva.fr

# Table des matières

**Introduction** ..... **3**

**1 Les actions stratégiques et structurantes** ..... **5**
*1.1 Plan de gestion et mise en place de la structure de gestion* ..... *6*
*1.2 Document d'Objectifs Natura 2000 : état d'avancement et calendrier* ..... *9*
1.2.1 Contexte ..... 9
1.2.2 Mise en œuvre depuis 2007 ..... 9
1.2.3 Principales conclusion de l'Etat des Lieux / Diagnostic ..... 10
*1.3 Gestion des terrains du Conservatoire du littoral et implication des Communes* ..... *12*
*1.4 La stratégie de gestion de l'eau* ..... *14*

**2 Les actions thématiques** ..... **18**
*2.1 La gestion de l'eau* ..... *19*
2.1.1 La gestion quotidienne ..... 19
2.1.2 Actualités des travaux et de l'entretien ..... 20
*2.2 Les suivis des milieux et des espèces* ..... *21*
*2.3 L'activité agricole* ..... *23*
2.3.1 La crise viticole en basse plaine de l'Aude ..... 23
2.3.2 L'élevage bovin et les conflits d'occupation du sol ..... 24
2.3.3 Le projet pastoral ovin ..... 24
2.3.4 L'exploitation des terrains du Conservatoire du littoral ..... 25
*2.4 L'activité cynégétique* ..... *28*
*2.5 Ouverture au public et maîtrise de la fréquentation* ..... *29*
2.5.1 Cadre général ..... 29
2.5.2 Actions de maîtrise de la fréquentation ..... 29
2.5.3 Action exemplaire : fête de la Transhumance ..... 31
2.5.4 Animations ponctuelles ..... 31
2.5.5 Mise en place d'une stratégie globale – Programme d'animations estivales ..... 33
*2.6 La sensibilisation des scolaires* ..... *35*
*2.7 L'entretien et la surveillance des terrains du Conservatoire du littoral* ..... *36*
2.7.1 L'entretien ..... 36
2.7.2 La surveillance ..... 36
2.7.3 Vers la surveillance estivale à cheval ..... 38
2.7.4 Surveillance des conventions d'usages ..... 39
2.7.5 Mutualisation des actions de Police ..... 40

**3 Les perspectives** ..... **41**
*3.1 Avancement de la stratégie de gestion globale de la basse plaine de l'Aude* ..... *42*
3.1.1 Site Basse Plaine de l'Aude : le passage à l'animation NATURA 2000 ..... 42
3.1.2 Autres sites ..... 44
*3.2 Les moyens humains et l' l'organisation de la gestion* ..... *44*
*3.3 Perspectives thématiques* ..... *45*
3.3.1 La gestion de l'eau ..... 45
3.3.2 Le suivi des milieux ..... 45
3.3.3 Les activités agricoles ..... 45
3.3.4 L'ouverture au public et la maîtrise de la fréquentation ..... 45
3.3.5 L'activité cynégétique ..... 46
3.3.6 La sensibilisation des scolaires ..... 46
3.3.7 La surveillance du site ..... 46

**Annexes** ..... **47**
*Annexe1 : Missions et répartition du temps de travail de l'équipe technique du SMBVA* ..... *48*
*Annexe 2 : Calendrier de concertation d'élaboration du DOCOB Natura 2000* ..... *49*
*Annexe3 : Missions des gestionnaires associés au SMBVA* ..... *50*
*Annexe 4 : fiches stratégie de gestion de l'eau* ..... *51*
*Annexe 5 : Fonctionnement du grau de Pissevaches et interventions 2005-2008* ..... *55*
*Annexe 6 : Les réseaux de suivi de la qualité de l'eau, des habitats et des espèces* ..... *56*
*Annexe 7 : Exploitants agricoles sur les terrains du Conservatoire du littoral* ..... *59*
*Annexe 8 : Revue de presse sommaire* ..... *60*

# Introduction

A la fin des années 90, le complexe des zones humides de la basse plaine de l'Aude, partagé entre les départements de l'Hérault et de l'Aude, était le dernier ensemble lagunaire du Languedoc-Roussillon à n'être doté d'aucune démarche de gestion et de concertation.
Le programme LIFE « Sauvegarde des lagunes du Languedoc-Roussillon » porté entre 1995 et 1998 par le Conservatoire du littoral et la Direction Régionale de l'Environnement, a néanmoins permis de réaliser des premières actions et surtout de sensibiliser les collectivités locales à la richesse de ce territoire et aux menaces qui y ont été identifiées.

Par la suite, le Syndicat Mixte de la Basse Vallée de l'Aude, structure interdépartementale et régionale, a été sollicité pour assurer la maîtrise d'ouvrage d'une démarche de concertation sur cet ensemble lagunaire de 5.000 hectares.

L'élaboration d'un plan de gestion concertée des zones humides de la basse plaine de l'Aude a ainsi été engagée en 2001.
La Basse Plaine de l'Aude se caractérisait alors par la multiplication de conflits d'usages qui se traduisait par des tensions vives entre acteurs locaux et entraînait la dégradation spectaculaire de la roselière de l'étang de Vendres, l'une des plus importantes de Méditerranée française.

Le plan de gestion présenté et approuvé en juillet 2003 par les représentants des services et des Etablissements Publics de l'Etat, des collectivités locales, des représentants d'usagers et de propriétaires se déclinait en une quarantaine d'actions à mettre en œuvre à l'échéance de 10 à 15 ans.

Le Syndicat Mixte de la Basse Vallée de l'Aude a accepté de porter les premières actions d'urgence dès 2002, avec l'appui technique du Conseil Général de l'Hérault, puis d'animer la mise en œuvre de cette démarche en mettant en place, à compter de 2005, une équipe de gestion.

Cette même année 2005, le Conservatoire du littoral a confié au SMBVA, par convention pluriannuelle, la gestion de ses terrains sur le territoire de la basse plaine de l'Aude.

En quelques années, grâce à la mobilisation de nombreux partenaires institutionnels, associatifs et professionnels, l'essentiel des thèmes du plan de gestion a pu être engagé :

- la gestion de l'eau, thème stratégique par excellence sur cet ensemble aquatique,
- la gestion de l'espace agricole et tout particulièrement sur les terrains du Conservatoire du littoral mais aussi l'installation d'un éleveur ovin sur ce territoire,
- la sensibilisation et l'éducation à l'environnement, l'ouverture au public,
- la surveillance quotidienne des milieux naturels et le suivi de leur état de santé,
- la réflexion à long terme et la démarche NATURA 2000,
- le développement de partenariats locaux avec l'implication des communes dans les actions engagées et plus particulièrement concernant la gestion des terrains du Conservatoire du littoral.

Désormais cette méthode de concertation et ses résultats sur le terrain ouvrent des perspectives de gestion d'autres espaces naturels tout aussi riches en basse vallée de l'Aude.

**Le bilan d'activités 2005-2008 se déclinera en trois parties principales en abordant en premier lieu la présentation de la stratégie globale de gestion, puis, en seconde partie, les actions thématiques mises en œuvre en application de cette stratégie. Enfin la troisième partie en s'appuyant sur ce bilan d'activités proposera quelques perspectives pour la gestion de ce territoire.**

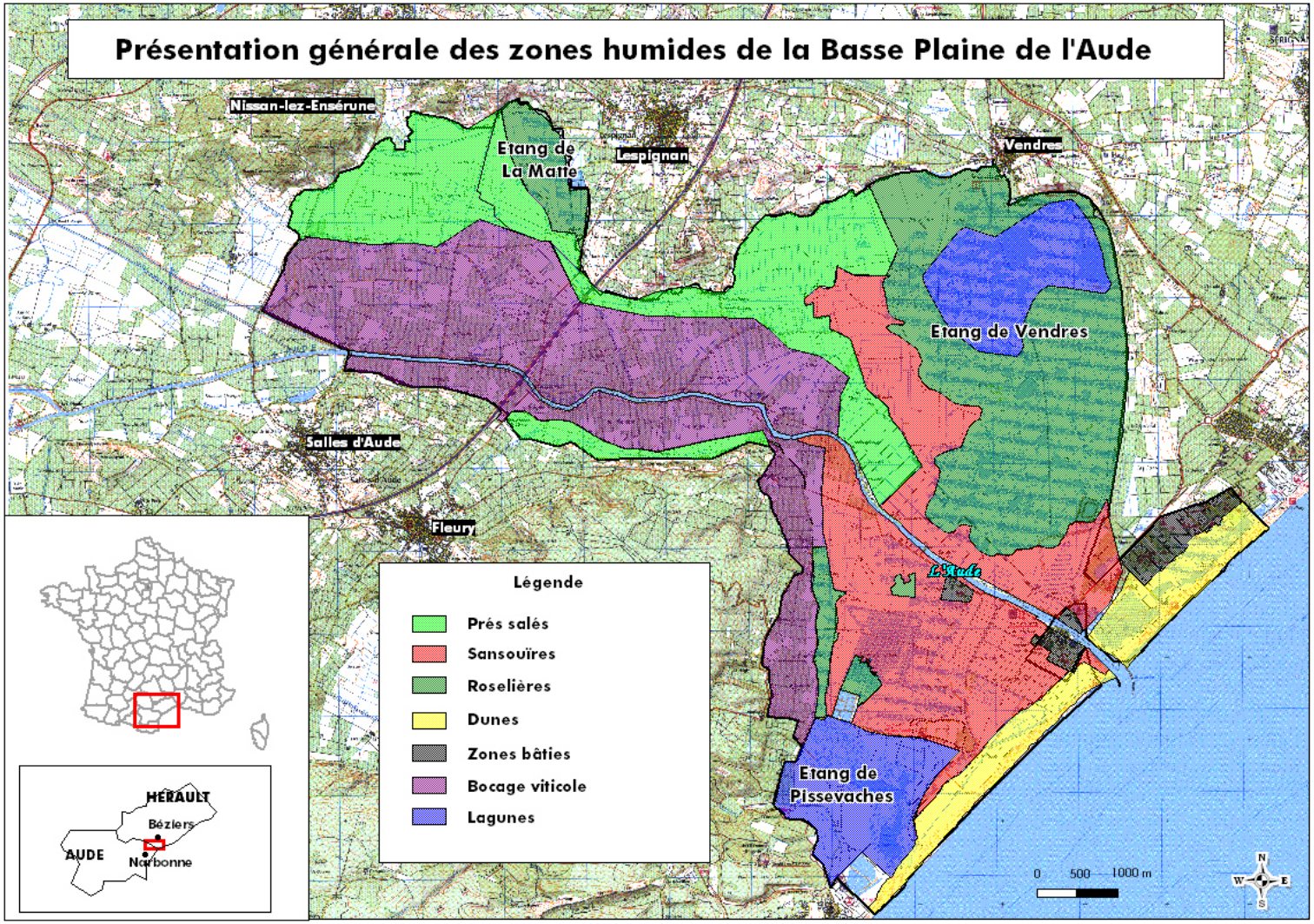
Présentation générale des zones humides de la Basse Plaine de l'Aude
Nissan-lez-Ensérune
Etang de La Matte
Lespignan
Vendres
Etang de Vendres
Salles d'Aude
Fleury
L'Aude
Etang de Pissevaches
Légende
Prés salés
Sansouïres
Roselières
Dunes
Zones bâties
Bocage viticole
Lagunes
HERAULT
Béziers
AUDE
Narbonne
0 500 1000 m
N
W
E
S

# 1 Les actions stratégiques et structurantes

***1.1 Plan de gestion et mise en place de la structure de gestion*** ..... *6*

***1.2 Document d'Objectifs Natura 2000 : Etat d'avancement et calendrier*** ..... *9*

***1.3 Gestion des terrains du Conservatoire du littoral et implication des Communes*** ..... *12*

***1.4 La stratégie de gestion de l'eau*** ..... *14*

## *1.1 Plan de gestion et mise en place de la structure de gestion*

L'élaboration du plan de gestion a nécessité la mise en œuvre d'une vaste concertation avec l'ensemble des collectivités, des administrations, des représentants d'usagers et de propriétaires ; elle s'est déroulée entre 2001 et 2003.
Cette concertation s'est traduite dès la validation du plan de gestion en juillet 2003 par les grands principes suivants :

- la nécessité que tous les acteurs s'engagent à établir puis à maintenir une plateforme de discussion et d'échanges par le biais du SMBVA,
- le maintien d'une concertation permanente avec la mise en place de comités de pilotage associant les représentants d'acteurs en fonction des projets
- la volonté de partager l'animation des actions en incitant tous les partenaires publics ou privés à assurer des maîtrises d'ouvrage ou une partie des réalisations.

Le plan de gestion a été décliné en une quarantaine d'actions organisées autour de trois thèmes d'enjeux principaux, déclinés en objectifs puis en actions opérationnelles :

- enjeu du développement territorial et de l'animation de la concertation
- enjeux écologiques et de préservation des milieux
- enjeux de la cohabitation entre les activités humaines et les milieux naturels.

*Le tableau de la page suivante récapitule les liens entre les enjeux, les objectifs et les actions à engager à échéance de 10 ans.*

**Néanmoins à l'issue de la phase d'élaboration deux sujets principaux ont mobilisé les partenaires de ce plan de gestion.**

Il s'agissait tout d'abord **d'identifier voire de créer ex nihilo la structure d'animation** et de concertation chargée de ce plan de gestion.
Très rapidement, il a été décidé de confier au SMBVA l'animation du plan de gestion dont il avait assuré la maîtrise d'ouvrage. Cette décision fit l'objet d'une décision du Comité Syndical en février 2004. A compter de l'exercice 2005, une équipe technique fut mise en place.

Dans le même temps, le thème de **la gestion de l'eau** nécessitait l'engagement rapide de plusieurs actions à court terme (gestion technique d'ouvrages, objet de conflits récurrents) et à plus long terme (définition d'une stratégie globale de gestion des hydrosystèmes de Vendres, La Matte et Pissevaches).

Les principales actions engagées dans le cadre du plan de gestion entre 2003 et 2008 seront reprises dans la seconde partie de ce bilan d'activités.

Au total, une trentaine d'actions ont été engagées sous la maîtrise d'ouvrage du SMBVA mais également d'autres collectivités ou d'associations comme le Conservatoire des Espaces Naturels.
L'essentiel des actions liées à la gestion de l'eau sont aujourd'hui opérationnelles ; certaines sont achevées, d'autres sont engagées et doivent s'inscrire dans le temps afin de poursuivre l'objectif majeur de gestion concertée de ces zones humides.

En tant que document stratégique de gestion, le **Document d'objectifs Natura 2000 a vocation dès son approbation à se substituer au plan de gestion** ou tout au moins à en constituer le prolongement pour les années à venir.

***Actions réalisées dans le cadre du plan de gestion et concordance avec les enjeux validés (2003-2008)***

| ENJEUX MAJEURS | ENJEUX DU TERRITOIRE | ACTIONS REALISEES |
|---|---|---|
| **Enjeux écologiques** | **Equilibre des marais à roselières** | - Mise en place de comités de gestion<br>- Réalisation d'une expertise hydraulique<br>- Définition des règles de gestion et règlement d'eau approuvé par arrêté préfectoral<br>- Définition d'un programme de travaux de réhabilitation<br>- Mise en œuvre de deux tranches de travaux 2005-2008 d'un coût de 425.000 €<br>- Mise en œuvre de la gestion de l'eau<br>- Expérimentation de réhabilitation du marais des Charrués à Fleury en partenariat avec la Commune et le Syndicat de Chasse |
| | **Fonctionnement naturel de la lagune de Pissevaches** | - Mise en place d'un Comité de gestion<br>- Réalisation d'une expertise hydraulique<br>- Définition des règles de gestion<br>- Mise en œuvre de la gestion de l'eau |
| | **Fonctionnement de la mosaïque agricole et pastorale favorable à la biodiversité** | - Concertation en vue de la gestion et du partage de l'espace<br>- Elaboration et mise en œuvre de conventions de gestion avec les agriculteurs sur les terrains du Conservatoire du littoral et autres terrains publics<br>- Actions expérimentales de lutte contre *Lippia canescens*<br>- Accompagnement et appui au projet pastoral |
| | **Fonctionnement et biodiversité du cordon littoral** | Maîtrise de la fréquentation de Pissevaches (fermeture des accès motorisés, sensibilisation) |
| **Enjeux de la cohabitation hommes/ milieux** | **Compatibilité des usages avec la préservation et la valorisation du site** | - Mise en place d'une réserve de chasse de 150 ha à Pissevaches<br>- Actions de sensibilisation diverses<br>- Concertation, informations avec l'EID Méditerranée |
| | **Compatibilité des projets d'aménagements avec la préservation et la valorisation du site** | - Porté à connaissance des maîtres d'ouvrage<br>- Assistance technique pour la prise en compte des milieux naturels (travaux SIATBPA, impact stations d'épuration et mises aux normes…) |
| | **Cohérence des projets de développement économiques avec les enjeux écologiques** | - Actions d'ouverture au public (Pissevaches, Fête de la Transhumance)<br>- Réalisation de programmes pédagogiques à destination des scolaires<br>- Programme estival d'animations nature |
| **Enjeux du développement territorial** | **Mobilisation de tous les acteurs pour un projet de territoire** | - Mise en place de la structure de gestion<br>- Mise en œuvre de la gestion des terrains du Conservatoire du littoral<br>- Création d'un poste de technicien – Garde du littoral<br>- Elaboration du Document d'Objectifs NATURA 2000 (en cours)<br>- Conception d'un suivi global de la qualité de l'eau et des roselières<br>- Mise en place d'un Système d'Information Géographique, observatoire des milieux et des activités |

***Les moyens humains de la structure de gestion***

Actuellement l'équipe technique du SMBVA chargée de l'animation de ce projet de territoire est composée de trois personnes à temps plein.

L'équipe est coordonnée par un Ingénieur Principal mis à disposition du Conseil général de l'Hérault depuis le 1er avril 2005.

Une chargée d'études (titulaire d'un MASTER) a été recrutée en 2006. Elle a plus particulièrement en charge l'élaboration du document d'Objectifs NATURA 2000 du site Basse plaine de l'Aude et l'élaboration d'un plan de gestion de l'étang de Capestang. Toutefois elle participe également à la mise en œuvre d'autres actions comme par exemple les animations ou la communication.

Enfin un technicien (Bac + expérience professionnelle) a été recruté en 2007 ; il s'agit d'un agent technique, titulaire de la Fonction Publique, mis à disposition du SMBVA par la Commune de Vendres. Il assure les missions de surveillance, de suivi des milieux (réseaux de suivi qualité), et d'entretien. Il est assermenté garde du littoral depuis 2007.

Il est à noter qu'aucun poste statutaire n'a pour l'occasion été créé au sein du SMBVA.

Le coût global de fonctionnement de ces trois postes s'élève à environ 150.000 €/an ; avec un cofinancement global d'environ 55% (Etat, Agence de l'Eau, Région, Départements 34 et 11).

A cette équipe technique il convient d'ajouter une partie du temps de travail de l'équipe administrative du SMBVA (Délégué Général, secrétariat- comptabilité).

La répartition du temps de travail de l'équipe technique est présentée en annexe.

## *1.2 Document d'Objectifs Natura 2000 : état d'avancement et calendrier*

### 1.2.1 Contexte

Le plan de gestion des zones humides de l'embouchure de l'Aude a défini de grandes orientations de gestion, et listé 44 actions à mettre en œuvre sur le territoire (§ précédent). Le Document d'Objectifs a vocation à prendre le relais du plan de gestion, reprenant les actions non encore réalisées, et ajoutant des actions plus spécifiques à Natura 2000. L'objectif est bien de prendre en compte toutes les actions de gestion nécessaires à la préservation des espaces et des espèces, mais également au maintien des activités traditionnelles, notamment agricoles, qui font vivre le territoire et permettent souvent de préserver les milieux dans la mesure où certaines pratiques sont respectées. Le Docob représente ainsi un document opérationnel de planification à l'échelle d'une dizaine d'années.

### 1.2.2 Mise en œuvre depuis 2007

Le Docob Natura 2000 de la Basse Plaine de l'Aude a été lancé officiellement le 12 mars 2007, date de la première réunion du Comité de pilotage, au cours duquel Michel BOZZARELLI a été élu Président et le SMBVA désigné opérateur. Depuis, une large concertation (57 membres officiels du Comité de Pilotage, mais environ 80 membres invités aux ateliers de travail), traduite par une série de réunions a permis de définir :

- l'état des lieux et le diagnostic de territoire
- les grands objectifs de gestion à mettre en œuvre

Au-delà de ces réunions, des entretiens individuels avec les principaux exploitants et usagers ont permis de mieux définir l'état des lieux et de préciser les objectifs retenus. Le graphe ci-dessous reprend les principales phases de la démarche mise en œuvre, et le calendrier prévisionnel.

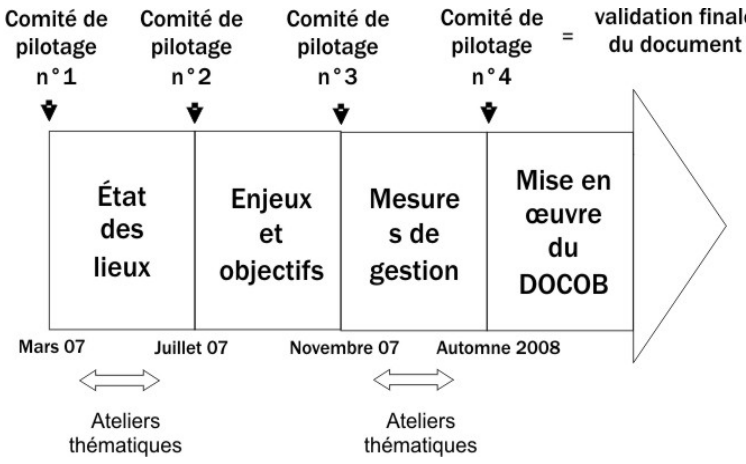


Le premier semestre 2008 est consacré à la définition du programme de mesures de gestion découlant des grands objectifs. A l'issue de cette ultime phase, le Document d'Objectifs pourra être validé. Un cycle de réunions thématiques en groupes restreints a eu lieu, ainsi que des entretiens individuels pour la construction de ce programme d'actions.

## 1.2.3 Principales conclusion de l'Etat des Lieux / Diagnostic

**Principaux objectifs retenus** (sans priorité hiérarchique)

| |
|---|
| **1. Maintien ou amélioration de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces** |
| **2. Maintien des activités traditionnelles et respectueuses des équilibres écologiques** |
| **3. Orientation du tourisme vers la découverte, gestion de la fréquentation, accueil du public et sensibilisation** |
| **4. Faire respecter les enjeux de Natura 2000 dans les projets d'aménagement** |

Ces objectifs reflètent bien les grands thèmes mis en avant dans le cadre du Docob. Premièrement, des actions de préservation typiques du patrimoine naturel. Puis, les activités, notamment agricoles, qui ont permis jusqu'alors de préserver les milieux naturels, qu'il faut poursuivre et améliorer. Ensuite, l'organisation de la fréquentation touristique, pour que celle-ci n'induise pas de dégradation des habitats naturels mais au contraire une prise de conscience des enjeux par le grand public. Enfin, une vigilance nécessaire concernant les projets d'aménagement qui seraient en contradiction avec les enjeux du Docob, et une implication indispensable dans tous les projets de territoire à une échelle supérieure à celle du site.

Ces objectifs généraux ont été déclinés en sous objectifs, eux-mêmes découlant sur les actions à mettre en œuvre. Le printemps 2008 a été consacré à la définition de ces actions, au travers de nombreuses réunions techniques et d'ateliers thématiques.

Le calendrier de la concertation menée dans le cadre de l'élaboration de ce Document d'objectifs est récapitulé en annexe 2.

**Il peut se résumer à 22 réunions de concertation ayant réuni près de 500 personnes (hors Comité de pilotage de validation[1]) :**
- **4 réunions de Comités de Pilotage**
- **12 ateliers de travail avec les usagers**
- **6 ateliers de restitution thématique**

Les comptes-rendus de ces réunions sont disponibles en téléchargement sur le site Internet du SMBVA à la rubrique « Actualité » - Natura 2000.

**La validation du Document d'Objectifs du site Basse Plaine de l'Aude devrait avoir lieu avant la fin de l'année 2008. Il se substituera alors au plan de gestion de 2003 et devrait être mis en œuvre immédiatement (voir p 42).**

[1] Au moment de la rédaction du présent bilan d'activités la réunion du Comité de Pilotage de validation n'a pas encore eu lieu.

Réunion du Comité de Pilotage Natura 2000 du site Basse Plaine de l'Aude (mars 2007)

Réunion du groupe de travail sur la chasse (novembre 2007)

## *1.3 Gestion des terrains du Conservatoire du littoral et implication des Communes*

La convention globale de gestion des terrains du Conservatoire du littoral a été signée avec le Syndicat Mixte de la Basse Vallée de l'Aude le 06 septembre 2005 pour une durée de 6 ans.

***Les principales missions confiées au gestionnaire sont les suivantes :***
- maintenir en bon état de conservation les terrains et ouvrages,
- assurer la surveillance en faisant respecter les prescriptions légales applicables aux terrains
- mettre en œuvre le plan de gestion
- veiller à l'application et au respect des conventions d'usages (exploitations agricoles, bâti…).

Le préambule de cette convention fait état du découpage administratif (2 Départements, 2 Intercommunalités, 5 Communes) peu compatible avec l'unité écologique de la Basse Plaine de l'Aude. C'est pourquoi, étant donné l'implication du SMBVA sur le thème de la gestion de ces espaces naturels (élaboration du plan de gestion) et en l'absence de toute autre structure compétente à cette échelle, ce partenariat entre le Conservatoire du littoral et le Syndicat Mixte de la Basse Vallée de l'Aude s'est imposé.

A sa signature, la gestion concernait ainsi une surface totale de 470 hectares acquis sur un périmètre d'intervention de 3.200 ha en sachant que toute nouvelle acquisition dans la durée de la Convention doit être notifiée au gestionnaire puis automatiquement intégrée à la convention de gestion.
Ainsi au 1er juillet 2008, le Syndicat Mixte de la Basse Vallée de l'Aude assure la gestion d'environ 700 hectares, propriété du Conservatoire du littoral.

**Il était par ailleurs convenu d'associer le plus étroitement possible les communes concernées de Vendres, Fleury et Lespignan.**
C'est pourquoi il a été proposé par le Conservatoire et le SMBVA de décliner cette convention cadre en conventions particulières tripartites pour chaque commune.

Deux conventions de gestion particulières ont depuis été signées :
- avec la Commune de Vendres en juillet 2007
- avec la Commune de Fleury d'Aude en septembre 2007

Il a par ailleurs été décidé **de favoriser une vision globale de la gestion de ces terrains** à l'échelle de la basse plaine de l'Aude en mettant en place **un seul Comité de gestion** des terrains du Conservatoire du littoral commun aux différentes communes. Un premier Comité de gestion ayant réuni les communes de Vendres et de Fleury, le SMBVA et le Conservatoire du littoral, s'est tenu en novembre 2007.

Par ce biais les communes sont donc gestionnaires associés au SMBVA, qui assure la coordination générale. Elles disposent donc d'un pouvoir de décision et d'orientation concernant ces terrains. Enfin, dans le cadre de ces conventions, les différentes collectivités s'engagent à mutualiser leurs moyens humains et techniques.
Les missions des gestionnaires associés sont présentées en annexe 3.

## Propriétés du Conservatoire du Littoral en Basse Plaine de l'Aude

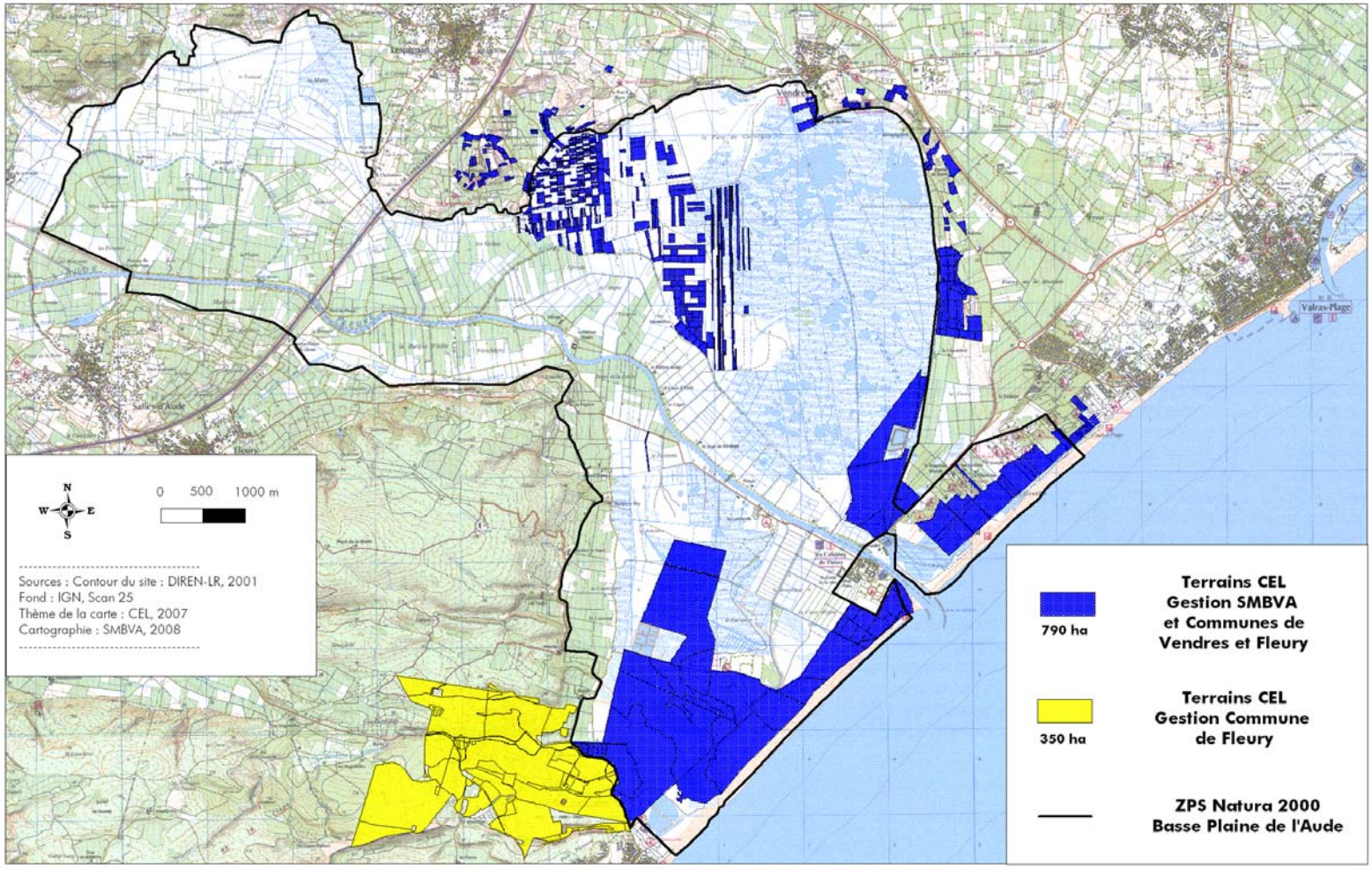

## *1.4 La stratégie de gestion de l'eau*

**Le thème de la gestion de l'eau peut être considéré à lui seul comme une démarche stratégique tant ce sujet a été conflictuel (et l'est encore parfois) et tant l'ensemble des milieux et des activités humaines en dépendent.**

Identifié comme thème central du plan de gestion, il a donné lieu dès 2004, sous maîtrise d'ouvrage du SMBVA, à une expertise du fonctionnement hydraulique de l'ensemble de ces zones humides. Cette expertise répondait aux objectifs du plan de gestion mais aussi à ceux du programme LIFE Butor étoilé porté localement par le GRIVE puis le CEN-LR.

Les principaux volets de cette expertise étaient les suivants :

- établir un diagnostic complet du fonctionnement des trois hydrosystèmes (Vendres, La Matte, Pissevaches) et de leurs inter-relations,
- proposer, en concertation avec l'ensemble des représentants d'usagers de chacun de ces sous ensembles, des règles de gestion de l'eau en fonction du calendrier, des conditions de manipulation des principaux ouvrages,
- définir au besoin des programmes de travaux de réhabilitation d'ouvrages et de canaux stratégiques pour mettre en œuvre une gestion apaisée et équilibrée.

**Achevée en 2005, cette expertise a permis de mieux appréhender un fonctionnement complexe, de poursuivre la concertation puis de proposer des solutions techniques pour la gestion de ces milieux**. Ainsi, après études individuelles et discussions collectives, il s'est avéré que les différentes activités en place pouvaient être compatibles entre elles et avec l'objectif majeur de préservation des équilibres écologiques à la condition d'abandonner des démarches individualistes au profit d'un dialogue permanent entre activités, naturalistes et gestionnaires.
**Pour chaque unité une courbe dite objectif de gestion des niveaux d'eau a pu être établie puis validée par les principaux acteurs de l'eau.** *(voir annexe 4)*.
Ainsi la gestion de plusieurs ouvrages hydrauliques implantés sur l'étang de la Matte ou de Vendres a dû être adaptée à ces cahiers des charges. Puis l'ensemble de ces modalités de gestion a été transcrit, pour la rive gauche de l'Aude, dans un Arrêté Préfectoral dit « règlement d'eau » au titre de la loi sur l'eau. Cette arrêté vise notamment à légaliser l'existence de certains ouvrages hydrauliques ; il institutionnalise par ailleurs l'existence des comités de gestion de l'eau mis en place durant cette expertise en tant qu'outils de concertation locale, de suivi des milieux et d'adaptation si besoin des consignes de gestion.

**En parallèle un programme de travaux prioritaires a été défini et étudié à un niveau permettant leur réalisation en fonction de disponibilités financières.**

Le dossier réglementaire dit de « demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau et de Déclaration d'Intérêt Général a été déposé en 2006 afin d'obtenir les autorisations administratives pour la réalisation de ces travaux (pour la plupart situés sur terrains privés) mais aussi de faire reconnaître l'ensemble des cahiers des charges de gestion de l'eau par arrêté préfectoral. Cet arrêté préfectoral a été signé en juillet 2007.

L'essentiel des conflits observés au lancement du plan de gestion a totalement disparu. Ces résultats qui doivent être attribués à la volonté opiniâtre de la plupart des acteurs de l'eau de préserver leur ressource, se traduisent par une stabilisation voire une amélioration de l'état de santé des milieux naturels (voir thème suivi des milieux).

**Enfin des travaux importants ont été réalisés principalement sur l'étang de Vendres** (ils concernaient également l'étang de la Matte) en plusieurs phases de 2005 à

2007 pour un coût dépassant 400.000 euros (voir Actualités des travaux et de l'entretien p 20). Comme pour la phase d'expertise, la phase travaux a bénéficié de financement européen (LIFE Butor) mais aussi de l'Agence de l'eau, des Conseils Généraux et du Conseil Régional ; le taux de cofinancement étant de l'ordre de 70%.
Il convient désormais de poursuivre l'animation des Comités de gestion et d'envisager régulièrement des travaux d'entretien d'ouvrages et de canaux sans lesquels toute gestion devient aléatoire au risque de voir ressurgir les conflits passés.

Ainsi en 2008 **une opération d'entretien des alimentations en eau douce** a été réalisée pour un montant de 20.000 euros.

Il est à noter que ces opérations d'entretien ne sont pas éligibles à des cofinancements (type Région, Agence de l'Eau) et doivent donc être assumés financièrement en intégralité par son maître d'ouvrage, en l'occurrence le SMBVA.
Si l'on considère le rôle croissant des collectivités publiques dans la gestion de ces milieux (compétence du SMBVA, actions foncières du Conservatoire du littoral), il convient dès à présent de s'interroger sur leurs capacités financières futures à accompagner, et plus probablement à porter, ces opérations d'entretien. Cette question se posera avec d'autant plus d'acuité que les principaux secteurs à enjeux fonciers sont peu ou pas entretenus.
**La politique foncière ne peut ici se dissocier de cette réflexion sur les moyens nécessaires à la gestion et à la préservation de ces écosystèmes.**

Réhabilitation de canaux d'alimentation en eau douce de l'étang de Vendres sur 2200 ml (automne 2005)

Installation d'une station de télésurveillance sur l'ouvrage stratégique du Chichoulet, rive gauche de l'Aude (automne 2005)

Réhabilitation-création d'un canal de déconfinement de l'étang de Vendres sur 3000ml (été 2007)

# Principaux canaux, ouvrages et état du réseau hydraulique en Basse Plaine de l'Aude

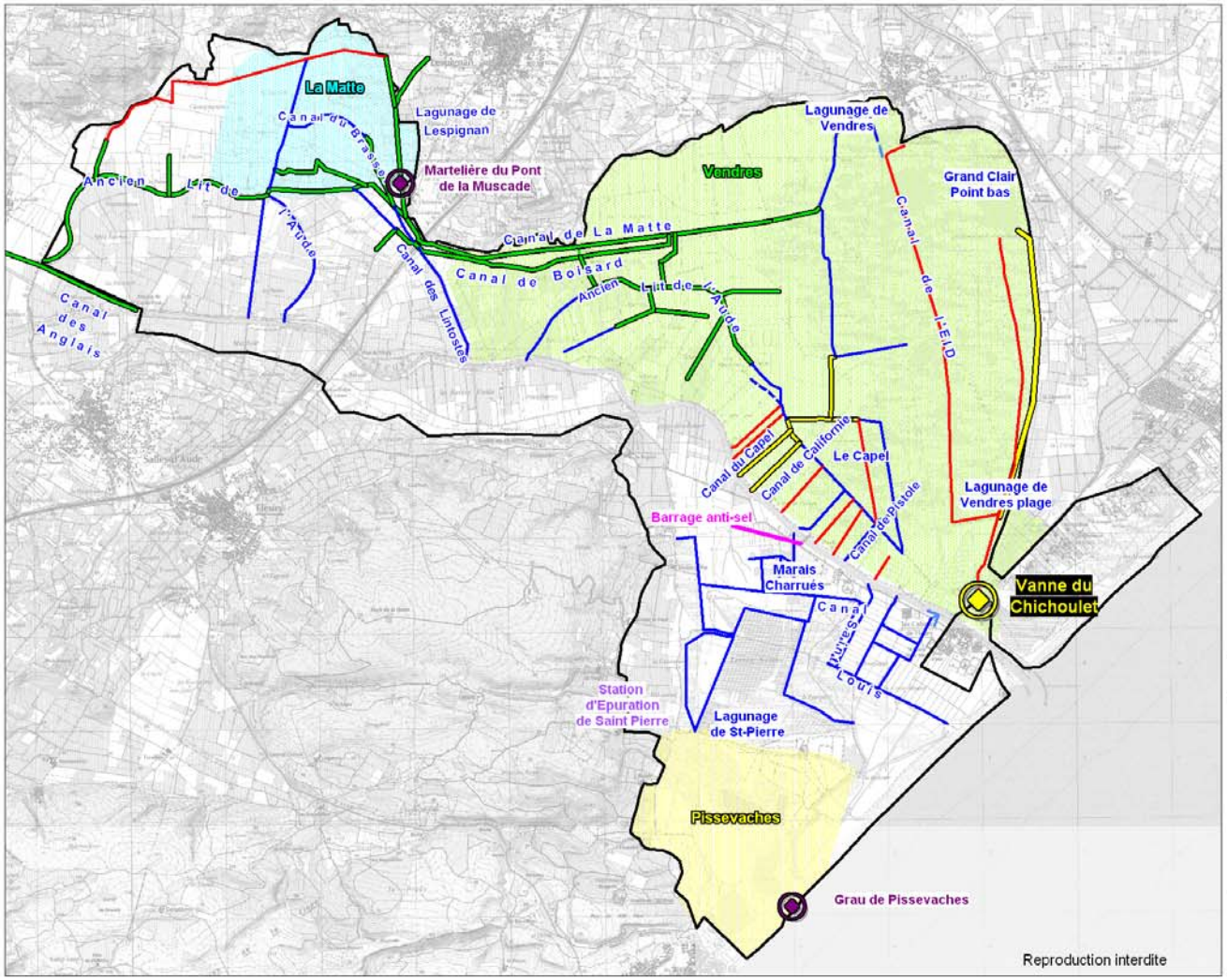


**Légende**

- Canaux restaurés PLAC 2005-2006
- Canaux et ouvrages restaurés - Plan de gestion SMBVA 2005-2008

**Autres canaux et fossés principaux :**

- Etat bon, fonctionnel
- Mauvais état
- Autres ouvrages clés gérés par le SMBVA
- Périmètre d'intervention des comités de gestion
- ZPS Natura 2000

N W E S

0 1 2 km

Sources :
Contour du site : DIREN-LR, 2001
Fond : IGN, Scan 25
Thème de la carte : BRL, 2005, SMBVA, 2007

Cartographie : SMBVA, 2007

NATURA 2000

# 2 Les actions thématiques

Préambule : cette partie vise à décrire succinctement les principales actions engagées au cours des années 2006 et 2007 en distinguant lorsque cela est possible les actions spécifiques aux terrains du Conservatoire du littoral.
Pour une description complète des activités présentes sur le territoire de la basse plaine de l'Aude, le lecteur pourra se référer au Documents d'objectifs NATURA 2000 « Etat des lieux et diagnostic , SMBVA 2007 » disponible sur www.smbva.fr, rubrique « Télécharger »


***1. La gestion de l'eau*** ..... *19*

***2. Les suivis des milieux et des espèces*** ..... *21*

***3. L'activité agricole*** ..... *23*

***4. L'activité cynégétique*** ..... *28*

***5. Ouverture au public et maîtrise de la fréquentation*** ..... *29*

***6. La sensibilisation des scolaires*** ..... *35*

***7. L'entretien et la surveillance des terrains du Conservatoire du littoral*** ..... *36*

## *2.1 La gestion de l'eau*

Etant donné l'importance stratégique des premières actions menées dans ce domaine entre 2004 et 2006, suite à la mise en œuvre du plan de gestion, ce thème est présenté dans la première partie pour les aspects de mise en place d'une concertation, de définition de règles de gestion de l'eau, d'élaboration d'un programme de travaux d'urgence.

### 2.1.1 La gestion quotidienne

**Plusieurs ouvrages hydrauliques et canaux stratégiques sont aujourd'hui gérés sous la responsabilité du SMBVA** : trois ouvrages sur l'étang de la Matte[2], cinq sur l'étang de Vendres dont la vanne du Chichoulet, ouvrage stratégique en rive gauche de l'Aude, ainsi que plus de cinq kilomètres de canaux (réhabilités entre 2005 et 2007 et objet d'une déclaration d'intérêt général).
On citera également la gestion du grau naturel de Pissevaches dans le cadre d'un cahier des charges élaboré en concertation avec les usagers (voir annexes 4 et 5).
La surveillance de ces ouvrages, leur gestion et leur entretien constituent **l'un des principaux axes de travail de l'équipe technique du SMBVA** (voir annexe 1) et justifient à eux seuls l'existence d'un poste de technicien.

En application de la stratégie de gestion qui vise notamment à associer les acteurs de l'eau à la gestion de ces ouvrages, les comités de gestion se sont réunis entre 2006 et 2008 selon le calendrier suivant :

| | **Date** | **Commentaires (objet, évènement ...)** |
|---|---|---|
| **Comité de gestion Vendres** | 04.05.06 | Point hiver 2005-2006 (crues) et orientation gestion été 2006 |
| | 11.10.06 | Eté 2006, enquête publique programme de travaux, lancement NATURA 2000 |
| | 28.06.07 | Point hiver-printemps 2007, orientation gestion été 07 et calendrier travaux |
| | 04.02.08 | Point sur la situation, mise en service nouveau canal de bordure est et propositions d'actions NATURA 2000 gestion de l'eau |
| **Comité de gestion Pissevaches** | 11.12.06 | Retour sur les interventions sur le grau suite aux crues, présentation de la démarche Natura 2000 et débat |
| | 28.02.08 | Situation et propositions d'actions NATURA 2000 |
| **Comité de gestion La Matte** | 08.02.07 | Cotes de gestion de l'eau et qualité de l'eau |
| | 04.07.07 | Présentation du suivi des niveaux de la nappe et de l'étang, calendrier de travaux et d'entretien |
| | 11.02.08 | Rappel de la gestion de l'eau et propositions d'actions NATURA 2000 |

**Commentaires** : sur Vendres et Pissevaches les discussions ont lieu dans un cadre partenarial où l'essentiel des participants concourt à la recherche du compromis. Les échanges sont de ce fait souvent très enrichissants et renforcent le rôle décisionnel de ce mode de concertation.
Sur la Matte la situation est autre. Les débats sont souvent pollués par des conflits sous jacents entre acteurs et surtout par la volonté farouche de quelques personnes d'empêcher la mise en œuvre d'une gestion transparente, équilibrée et partagée.

[2] Dont deux (Boisard et Muscade) en délégation de gestion du Syndicat Mixte du Delta de l'Aude, structure ayant repris les missions du Syndicat Intercommunal des Très Basses Plaines de l'Aude

## 2.1.2 Actualités des travaux et de l'entretien

Au cours de l'année 2006, s'est achevée la première phase de travaux de réhabilitation du fonctionnement hydraulique de l'étang de Vendres avec l'équipement de la vanne du Chichoulet d'un système de télésurveillance et le curage de canaux d'alimentation en eau douce de l'étang de Vendres dont les prises d'eau sont situées en amont du barrage anti sel.
Cette dernière opération s'est avérée plus délicate que prévue en raison de la nature instable du substrat (sablo-limoneux) et de l'activité d'élevage traversée par ces canaux qui a nécessité de multiples adaptations du projet.

Le curage du canal de bordure *est* de l'étang de Vendres a lui été réalisé en juillet et août 2007. Ses 3.000 ml de longueur du nord au sud permettent de reconnecter la zone enclavée dite « Grand Clair » à la zone sud de l'étang et plus généralement du reste de l'étang.

Enfin en 2008, une seconde intervention de modernisation de la vanne sur Chichoulet et une opération de curage d'entretien des canaux d'alimentation en eau douce ont été menées.
Ces travaux ont été réalisés entre 2005 et 2008 sous maîtrise d'ouvrage du SMBVA pour un montant total de 425.786,26 euros.

**Ainsi, la gestion mise en œuvre depuis 2004 et les travaux réalisés ont permis d'apaiser les nombreux conflits avec la maîtrise des niveaux d'eau et de la salinité se traduisant notamment sur l'étang de Vendres par la régénération rapide de la roselière. Les principaux résultats des réseaux de suivi de la qualité de l'eau et des milieux confirment ces tendances ( voir p 21 et annexe 6)**

**Plan de financement du programme 2005-2008 de travaux hydrauliques**

**Coût total : 425.786,26 € TTC**

| | | |
|---|---|---|
| Union européenne LIFE Nature | 92 823,72 € | 21,8% |
| Agence de l'Eau RMC | 133 973,24 € | 31,5% |
| Région Languedoc-Roussillon | 46 888,13 € | 11,0% |
| Ministère de l'écologie | 4 245,30 € | 1,0% |
| SMBVA, maître d'ouvrage | 147 855,87 € | 34,7% |
| TOTAL | 425 786,26 € | |

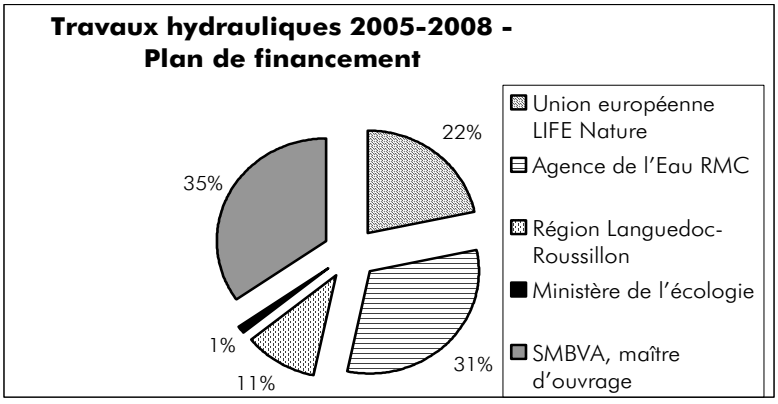

## *2.2 Les suivis des milieux et des espèces*

Plusieurs suivis des milieux et d'espèces sont réalisés sur le site de la basse plaine de l'Aude. Basés sur des protocoles techniques et scientifiques, ils permettent d'évaluer régulièrement l'état de conservation des milieux naturels, les habitats et les espèces suivis étant dès lors considérés comme des indicateurs.
Outre l'**information sur l'état des milieux,** ces suivis constituent également des **outils indispensables de concertation avec les usagers** dans les phases de « négociation » des objectifs de gestion. Ils permettent également d'**évaluer et d'orienter les actions de gestion** notamment dans le domaine fondamental de l'eau.

Toutefois ce poste nécessite un **investissement « temps de travail » important** et régulier tout au long de l'année (20% du temps de travail du technicien). En effet leur pertinence repose sur une grande rigueur et l'assiduité des relevés. De ce fait l'intérêt de ces suivis est régulièrement évalué et l'objet parfois de quelques ajustements en fonction des moyens humains disponibles au sein de la structure et des priorités d'actions.

**Ces réseaux et leurs principaux résultats sont présentés en annexe 6.**

◀ Echantillonage et relevés de qualité de l'eau (13 points chaque 15 jours), protocole RIGL ex FOGEM

& Relevés de végétation dans les roselières (protocole réseau du ROZO)

**Suivis de qualité de l'eau et des roselières en Basse Plaine de l'Aude**

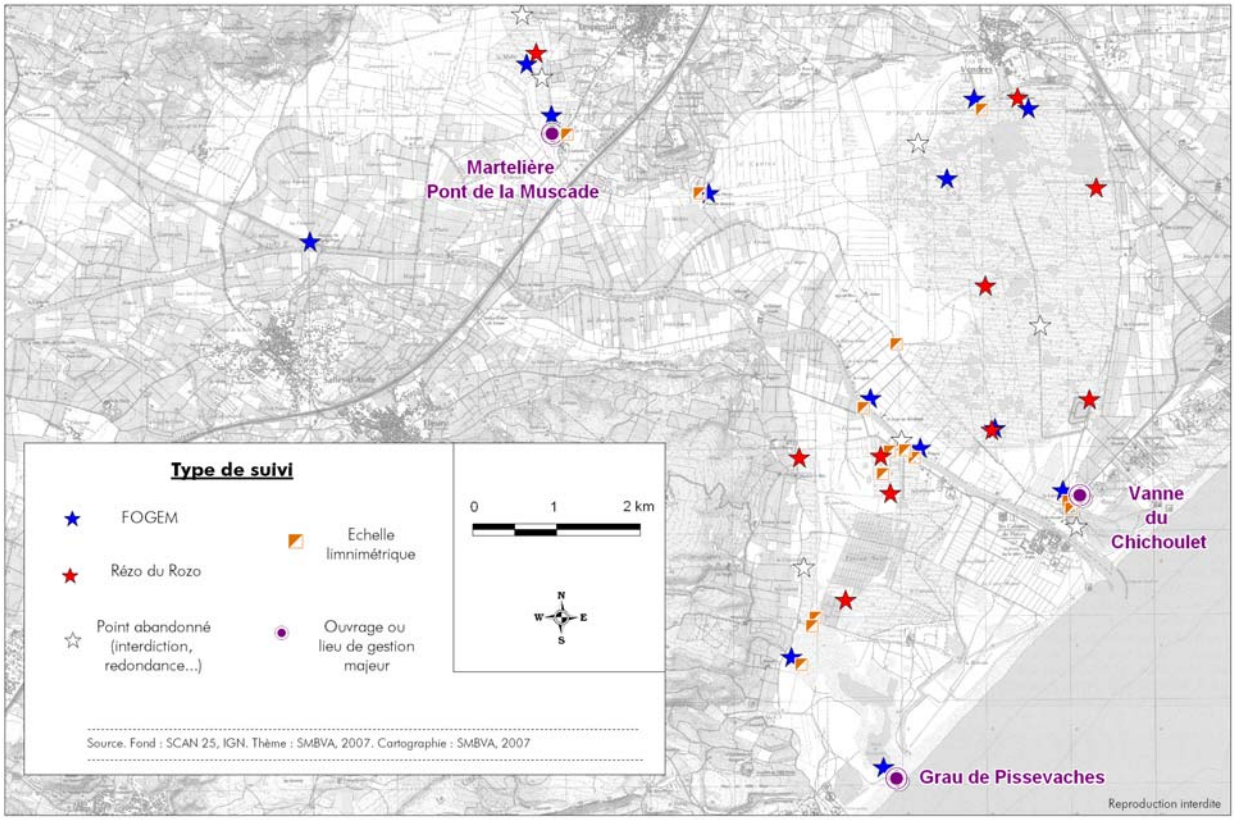

## *2.3 L'activité agricole*

L'agriculture est une activité omniprésente dans la basse plaine de l'Aude puisqu'elle occupe 40%[3] de ce site de 5.000 ha.

Elle est diversifiée puisque l'on y rencontre viticulture, arboriculture, céréaliculture, maraîchage, apiculture, élevage ovin et bovin. Toutefois l'activité viticole y est dominante tant en surface avec 60 % de la surface agricole utilisée (élevages exclus) qu'en terme de poids économique (de l'ordre de 200 exploitations).
En comparaison, les autres activités sont représentées par quelques exploitations voire une seule pour l'élevage bovin ou l'élevage ovin.

Ces activités d'élevage sont toutefois extensives et occupent de très grandes surfaces (près de 1.000 hectares au total) et représentent donc en terme de gestion globale de ce territoire des partenaires incontournables au même titre que la viticulture.

***Objectifs et actions du SMBVA en matière d'agriculture :***

1. maintenir la concertation avec cette activité majeure,
2. adapter la gestion l'eau aux besoins de ces activités pour autant qu'il n'y a pas d'incompatibilité avec les équilibres écologiques
3. sensibiliser ces usagers et les encourager vers des pratiques respectueuses des milieux naturels notamment dans le cadre du DOCOB Natura 2000.
4. Le SMBVA est également chargé au titre de la gestion des terrains du Conservatoire du littoral de participer à la définition des règles d'exploitation puis à leur surveillance quotidienne.
5. Enfin des opérations de promotion de ces activités, particulièrement lorsqu'elles répondent à des enjeux écologiques, comme la fête de la transhumance, rentrent dans les actions menées par le Syndicat Mixte.

L'actualité agricole des années 2006 à 2008 peut être résumée par les évènements suivants :

- La crise viticole qui touche de plein fouet ce secteur de vin de pays,
- la persistance de conflits entre quelques propriétaires privés et l'élevage bovin essentiellement sur Lespignan,
- l'installation d'un élevage ovin parcourant l'ensemble du site,
- la signature de plusieurs conventions d'exploitation agricole sur les terrains du Conservatoire du littoral

### 2.3.1 La crise viticole en basse plaine de l'Aude

L'activité viticole de la basse plaine de l'Aude est particulièrement concernée par la crise viticole puisqu'elle ne dispose pas de signe de reconnaissance officielle (label type AOC).
Sans connaître précisément l'ampleur des opérations d'arrachage en cours et encouragées par la Prime à l'Abandon Définitif, plusieurs indicateurs confirment la vision pessimiste de représentants professionnels et d'élus locaux : baisse constante du nombre d'adhérents au sein des Associations Syndicales Autorisées, plusieurs dizaines d'hectares de vignes arrachés chaque année.
Cette situation est très préoccupante pour l'ensemble du site et apporte de nombreuses questions sur le devenir de ces friches, le risque de fermeture de milieux, la régression du bocage et plus encore l'avenir des Associations Syndicales Autorisées, éléments fondamentaux de la gestion de l'eau et de l'entretien de ce territoire.

[3] les cultures représentent 20% du territoire, et les élevages occupent également 20%

### 2.3.2 L'élevage bovin et les conflits d'occupation du sol

Les conflits entre quelques propriétaires privés et l'élevage bovin se poursuivent malgré les multiples tentatives de médiation et les différentes expertises du Conservatoire des Espaces Naturels. Le Conservatoire du littoral qui a confié l'exploitation de plus de 100 hectares de prairies à cet élevage, et son gestionnaire le SMBVA ont été largement pris à parti dans ce conflit. Par ailleurs toutes les réunions menées dans le cadre du plan de gestion puis dans celui du Document d'Objectifs sont utilisées comme tribune par les détracteurs de cet élevage. A ce jour les débats se sont déplacés devant les tribunaux.
Les terrains du Conservatoire du littoral confiés à cet éleveur font depuis le 1er janvier 2006 l'objet d'une convention pluriannuelle appuyée sur un cahier des charges strict qui vise à préserver les milieux naturels tout en intégrant les contraintes de l'activité agricole.

Ce cahier des charges fait l'objet de contrôles réguliers de la part du SMBVA (calendrier de pâturage et charge d'élevage). Plusieurs contrôles ont nécessité des rappels au cahier des charges qu'il s'agisse du dépassement du nombre de bêtes maximum admis ou plus souvent du non respect des dates de rotations de clos. Une part non négligeable de ces non-conformités au calendrier de pâturage peut toutefois être considérée comme inhérente à des difficultés d'adaptation de l'exploitant à ces nouveaux modes d'exploitation et à des points techniques nécessitant quelques adaptations du cahier des charges.

### 2.3.3 Le projet pastoral ovin

Tout comme l'élevage bovin, l'élevage ovin présente un grand intérêt pour l'identité du territoire tout autant que pour le maintien de la biodiversité. De nombreuses espèces végétales et animales sont en effet liées au maintien de milieux ouverts de prairies et prés salés.

Sans en retracer l'historique (voir pour cela le DOCOB, état des lieux et diagnostic), le projet pastoral de la basse plaine de l'Aude a marqué un tournant décisif, souhaitons-le, en 2006 et 2007.
Frédéric Henriques, éleveur de Haute-Garonne a pu développer son projet et envisager le transfert de son siège d'exploitation à Vendres du fait de l'intérêt pastoral de la Basse Plaine de l'Aude (ressource fourragère, climat hivernal) et d'une forte mobilisation locale en faveur de ce retour d'une activité traditionnelle de ce territoire.

Ce projet est animé par le SMBVA avec l'appui de la Chambre d'agriculture de l'Hérault et le Conservatoire des Espaces naturels. Il mobilise des ressources humaines importantes, évaluées entre 20 et 25% d'un équivalent temps plein (technicien et ingénieur confondus).

Le premier élément d'implantation de cet élevage concerne bien évidemment le foncier. Ainsi, dès 2006, le Conservatoire du littoral a attribué à cette exploitation, après appel à projet, une centaine d'hectares de terres. Sur cet exemple plusieurs collectivités (SMBVA, Communes de Lespignan et Nissan) ont passé des conventions agricoles avec cet éleveur.

**Le troupeau parcourt également des terrains privés moyennant souvent le paiement d'une redevance non conforme au barème officiel (spéculation) et dans un cadre non conventionnel (accords verbaux saisonniers) offrant aucune garantie, ni visibilité pour l'éleveur.**
**Au contraire, la forte mobilisation des collectivités apporte des garanties de pérennité et de fiabilité du projet (expertise Chambre d'Agriculture).**

Le projet semble aujourd'hui stabilisé du point de vue du foncier avec une surface contractualisée proche de 500 hectares.

Des efforts importants doivent être désormais accomplis en matière de siège d'exploitation et de filière de commercialisation.
La fête de la transhumance organisée annuellement au départ vers les estives depuis 2007, doit contribuer à développer une image de qualité de cet élevage, de son lien avec les milieux naturels et ainsi de viabiliser une filière dite courte « du producteur au consommateur » (voir fête de la transhumance p 31).
Actuellement le réseau de commercialisation se développe autour de cette filière de vente directe mais se heurte à un problème de siège et de bâtiment d'exploitation.
Le Domaine de la Gairarde (propriété du Conservatoire du littoral) à Vendres constituerait un site idéal pour l'implantation de ce siège d'exploitation et d'accueil de la clientèle. L'éleveur dispose déjà d'un droit de pâturage sur les terres du domaine (environ 10 ha).
Malheureusement l'état actuel de ce Domaine nécessite des travaux importants et retarde de façon inquiétante l'installation durable de l'éleveur ovin dans la basse plaine de l'Aude.
Conscient de la situation, le Conservatoire du littoral a mandaté un cabinet d'architecte pour évaluer l'ensemble des travaux de remise en état de ce domaine. Ils concernent notamment :
- l'alimentation en eau potable (alimentation actuelle par puits insalubre),
- la réalisation d'un assainissement individuel,
- travaux sur la bâtisse d'habitation (électricité, isolation, menuiserie),
- adaptations éventuelles pour répondre aux besoins de l'exploitation ovine.

### 2.3.4 L'exploitation des terrains du Conservatoire du littoral

Comme nous l'avons vu avec l'exemple du projet pastoral, la maîtrise du foncier par le Conservatoire du littoral est particulièrement importante puisqu'elle permet d'initier des projets structurant l'espace agricole et de contribuer à rapprocher les exigences d'une exploitation agricole avec les enjeux écologiques d'un territoire.
Cette maîtrise foncière a été particulièrement déterminante pour la stabilisation et pour l'encadrement de l'élevage bovin, présent depuis plus de 20 ans mais appliquant jusqu'à lors ses propres méthodes d'exploitation. Elle l'a été tout autant dans la phase de démarrage du projet ovin même si ce dernier est encore fortement dépendant de l'appui des collectivités publiques.
D'autres activités agricoles et récréatives exploitent des terrains du Conservatoire. Les conventions d'exploitation des terrains du Conservatoire du littoral en basse plaine de l'Aude sont présentées en annexe 7. Elles peuvent se résumer de la façon suivante :

| **Type d'exploitation** | **Nb expl.concernés** | **Surface contrat En ha** |
|---|---|---|
| Elevage bovin | 1 | 118 |
| Elevage ovin | 1 | 101,5 |
| Viticulture | 4 | 6 |
| Fauche | 1 | 2,42 |
| Apiculture | 1 | 30-40 ruches |
| Promenade à cheval | 1 | Parcours, piste |
| **TOTAL** | **8** | **227,92 ha** |

Pâturage bovin dans les prairies humides du *Canton*.

Entretien de milieux ouverts par pâturage ovin dans les *pechs* de Lespignan

# Usages agricoles sur les terrains du Conservatoire du Littoral Juillet 2008

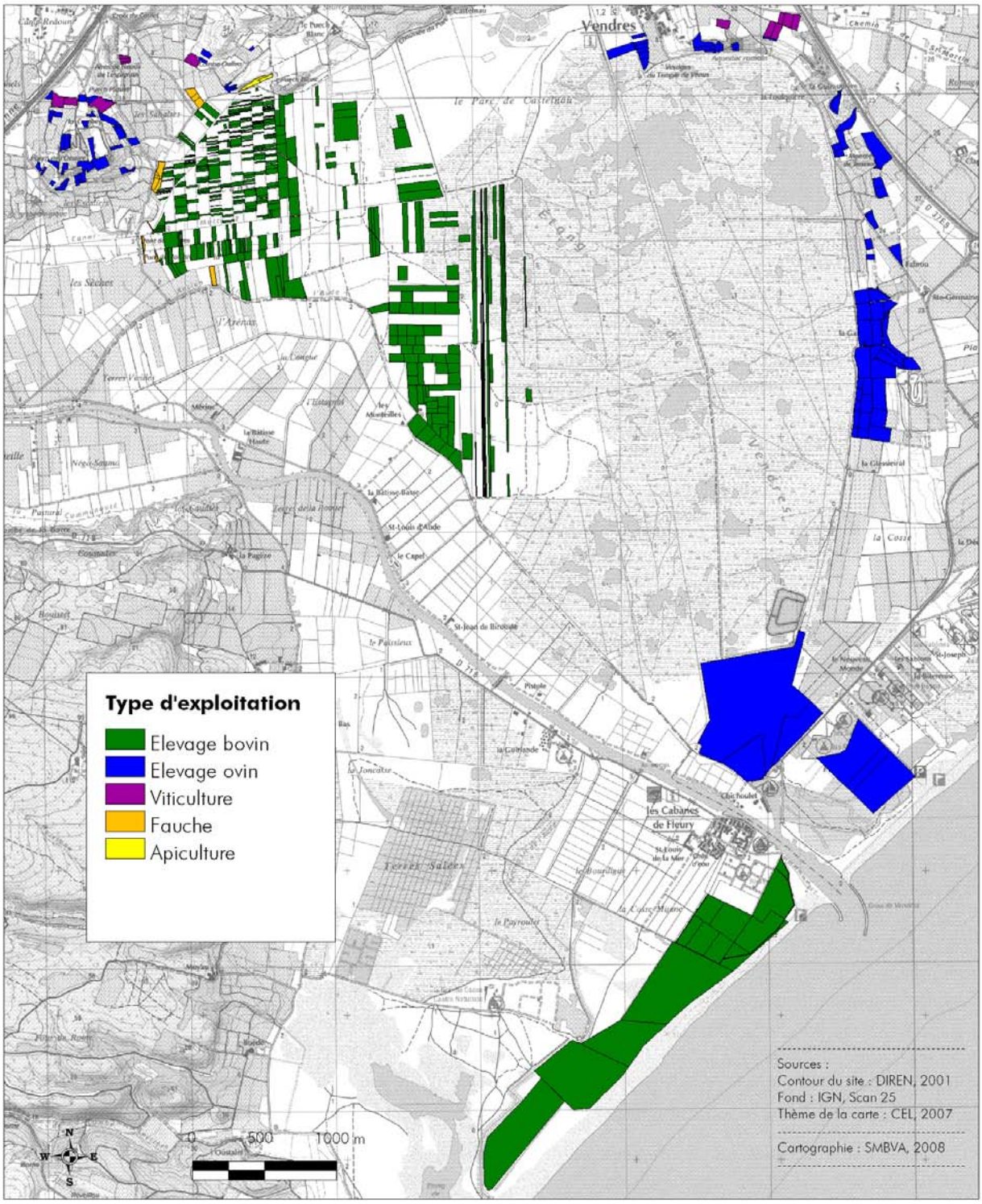

## *2.4 L'activité cynégétique*

La chasse et notamment la chasse au gibier d'eau, est une activité dominante dans la basse plaine de l'Aude.

De nombreuses actions sont réalisées en partenariat avec les représentants de la chasse et les chasseurs eux-mêmes qu'ils s'agissent des sociétés communales de chasse ou des chasses privées. L'ensemble des actions concernant cette activité est récapitulé, pour la période 2006-2008, dans le tableau ci-dessous.

Dans le cadre de l'élaboration du Document d'Objectifs Natura 2000, un groupe de travail chasse a été mis en place. Il a notamment permis de mieux cerner cette activité, de discuter de ses enjeux liés à la gestion de ce territoire et également de proposer la mise en œuvre d'actions concrètes comme la régulation du sanglier dans la réserve de Pissevaches ou celle du ragondin dans l'étang de Vendres.
On estime (source : groupe de travail chasse) à 460 le nombre de chasseurs au gibier d'eau sur l'ensemble du site Natura 2000.
Enfin, concernant les terrains du Conservatoire du littoral, le recensement effectué en 2007 à Pissevaches et en 2008 à Vendres fait état d'une occupation physique de 26 des 37 postes déclarés au titre de la loi chasse.

***Actions 2006-2008 en lien avec l'activité cynégétique***

| **Lien direct** | | | |
|---|---|---|---|
| Année | Actions | Sites | Commentaires |
| 2006 | Création Réserve de Chasse | Pissevaches (2006) | Création d'une réserve de chasse de faune sauvage de 156 ha (RCFS) |
| 2007 | Nettoyage | Pissevaches (2007) | Nettoyage autour des postes et enlèvement des vieux affûts inutilisés. |
| 2007 | Groupe de travail chasse | Tous | Mise en place d'un groupe de travail chasse dans le cadre du DOCOB Natura 2000 |
| 2007 et 2008 | Recensement affuts sur terrains CEL | Pissevaches Vendres | Déclaration et recensement des postes de chasses, avec fiches descriptives et carte. Elaboration de documents pour suivi |
| 2008 | Régulation sanglier | Réserve Pissevaches (2008) | Opération de décantonnement de sangliers dans la réserve de chasse. |

| **Lien indirect** | | | |
|---|---|---|---|
| Année | Actions | Sites | Commentaires |
| permanent | Gestion de l'eau | Pissevaches, Vendres, La Matte | Implication des sociétés communales et des chasses privées au sein des Comités de gestion de l'eau. |
| 2007 | Gestion Circulation véhicules motorisés | Vendres | Fermeture du bois de Palasy aux véhicules et définition de règles pour l'activité de chasse |
| 2008 | Régulation ragondin | Etang de Vendres | Opération de régulation des populations de ragondins. |

## *2.5 Ouverture au public et maîtrise de la fréquentation*

### 2.5.1 Cadre général

Les espaces naturels de la Basse Plaine de l'Aude en général, et les terrains du Conservatoire du Littoral en particulier ont vocation à accueillir du public, dans la mesure où cette fréquentation ne nuit pas à la conservation des milieux et des espèces, particulièrement sensibles sur les secteurs littoraux.
Pour atteindre ce double objectif, la démarche comporte 3 étapes :

- **organisation de la fréquentation** : interdiction notamment de certains accès aux véhicules motorisés, restriction des accès piétons à des secteurs balisés, organisation du cheminement.
- **surveillance et police de la nature** : indispensable pour faire respecter les contraintes liées à la protection des espaces. Les actions liées à ce volet sont détaillées au chapitre suivant (§ « surveillance des terrains CEL »)
- **mise en valeur du territoire et sensibilisation** : offre d'animations au public, afin de sensibiliser aux enjeux de protection, de faire passer des messages, de permettre une découverte dans des conditions optimales.

Le dernier volet est particulièrement important et contribue fortement au respect par le public des consignes de circulation et des interdits.

### 2.5.2 Actions de maîtrise de la fréquentation

Ces dernières années, des actions ponctuelles ont été mise en œuvre sur des sites spécifiques, avec intégration des 3 volets cités ci-dessus.

**Etang de Pissevaches.** La circulation automobile sur la plage, les arrières – dunes et le chemin y conduisant induisait une dégradation de milieux patrimoniaux (notamment Grand Limoniastre, *Limonium monopetalum*, deux stations en France). En partenariat avec le Conservatoire et la Commune, cet accès a été fermé aux véhicules en 2005 et le stationnement réaménagé et reculé en amont. Afin d'accompagner cette mesure, un sentier d'interprétation a été créé en collaboration avec l'école communale. Ce sentier a été inauguré en juin 2006 lors d'une journée de restitution du programme pédagogique mis en place sur l'ensemble de la Basse Vallée de l'Aude. A l'heure actuelle, il est le support de nombreuses animations, notamment en période estivale en lien avec l'office du tourisme de Fleury. Cette opération importante pour la préservation et la mise en valeur de cet espace naturel a été bien acceptée par les usagers.
Elle a largement contribué à l'obtention en 2007 du pavillon bleu européen sur la base de la mise en œuvre d'une politique de gestion des terrains du Conservatoire, de la maîtrise de la fréquentation et de son ouverture au public par le biais d'animations nature.

**Fermeture de tous les autres accès sauvages : l'étang de Pissevaches** restait malgré la fermeture du principal accès motorisé, largement accessible aux véhicules à moteur (notamment voitures, quads). Le creusement de fossés anti-franchissement ou le cas échéant la pose de rochers aux accès stratégiques permet de limiter ces accès. Il est toutefois impossible d'empêcher l'accès des deux roues, c'est là qu'intervient la mission de surveillance / police de la nature.

**Limitation de l'accès au bois de Palazy** (bordure de l'étang de Vendres) : projet en cours. Un fossé a été creusé en bord de route pour limiter l'accès des véhicules à l'intérieur même du bois. En effet, les risques d'incendies au sein de cette pinède peu entretenue sont très importants, et les comportements des estivants souvent peu prudents. Ce projet d'aménagement d'une aire de pique-nique est programmé à l'horizon 2009-2010.

% ►

**Situation été 2004**

***Accès aux plages des véhicules motorisés, dégradation des milieux dunaires, ...***

**Situation été 2006** &

***Fermeture des accès motorisés, création d'un sentier de découverte, animations nature gratuites, contribution à l'obtention du pavillon bleu***

### 2.5.3 Action exemplaire : fête de la Transhumance

Afin de mettre en avant l'installation d'un troupeau ovin, et l'intérêt qui en découle au niveau de la dynamique locale et de la préservation des milieux naturels, une Fête de la Transhumance a été organisée en mai 2007 par les collectivités (SMBVA et Communes) avant le départ du troupeau pour les alpages pyrénéens. L'objectif était de faire connaître les bergers, leur activité et leurs produits localement, et de valoriser leur activité au sein de l'espace naturel remarquable qu'est la Basse Plaine de l'Aude. La première édition de cette fête grand public a été un succès : 420 repas et 2000 participants. Des animations, notamment sur le site du Temple de Vénus, appartenant au Conservatoire du Littoral, ont permis de faire découvrir au public des lieux mêlant étroitement patrimoine naturel, culturel, et existence d'une activité agricole.
En 2008, cette Fête a pris de l'ampleur puisqu'elle s'est déroulée sur 2 journées et 3 communes. Cinq balades nature ont eut lieu, malgré des conditions météorologiques peu favorables, ainsi qu'une lecture de textes et une représentation théâtrale destinée à sensibiliser le grand public au thème de l'eau. Ces animations s'inscrivaient également dans le cadre de la consultation du public sur la Directive Cadre sur l'Eau, opération organisée et soutenue par l'Agence de l'Eau.
Ce type d'action dépasse le cadre de l'ouverture au public, mais intègre parfaitement cette dimension de sensibilisation et d'implication du grand public au cœur de la gestion des espaces naturels.

### 2.5.4 Animations ponctuelles

**Journées Mondiales des Zones Humides.** Chaque année depuis 1997, le 2 février est célébré la Journée mondiale des zones humides pour commémorer la signature de la Convention de Ramsar sur les zones humides le 2 février 1971. Le SMBVA participe chaque année à ce programme, en partenariat avec des associations locales telles que Ardéa Nature, Aude Nature et Aphyllante.

En 2006, une animation a été organisée en Basse Plaine de l'Aude en partenariant avec des associations locales.
En 2007 une sortie co-animée par un animateur nature et un conchyliculteur a permis de faire découvrir au public les milieux naturels littoraux ainsi qu'une activité économique qui y est liée.
En 2008 deux sorties ont été proposées, sur les étangs de Vendres et Pissevaches, les deux groupes se rejoignant au port du Chichoulet pour un moment convivial.

**Fréquence Grenouille.** « Fréquence Grenouille » est un programme national proposé par les Conservatoires d'Espaces Naturels visant à faire découvrir les zones humides et les amphibiens au grand public. En Languedoc-Roussillon, ce sont par exemple 18 animations qui ont été proposées en 2007.
Le SMBVA a proposé une sortie le 28 avril avec un batrachologue local, mais la fréquentation est restée peu importante.

En 2008, une nouvelle soirée, avec diaporama, puis repas tiré du sac et sortie nocturne a rassemblé 28 personnes autour de la découverte des amphibiens de la Basse Plaine de l'Aude.

Programme d'animations estivales : stand itinérant de sensibilisation et balades nature.

Rassemblement annuel des classes participant au programme pédagogique de sensibilisation aux zones humides

### 2.5.5 Mise en place d'une stratégie globale – Programme d'animations estivales

Les actions mises en œuvre depuis le lancement du Plan de gestion des zones humides de l'embouchure de l'Aude correspondaient à des besoins particuliers, des urgences écologiques, ou à des opportunités d'actions. Bien que déterminantes, ces actions ne sont pour le moment pas coordonnées, et il n'existe pas de plan global d'action concernant la fréquentation et l'ouverture au public en Basse Plaine de l'Aude.

En 2007, afin de pallier ce manque de coordination, un programme d'animations estivales sur l'ensemble de la Basse Plaine a été mis en place. Avec l'appui de 2 associations locales (Ardéa Nature et Aude Nature), des offices de tourisme de Fleury et de Vendres, et la participation de la commune de Lespignan et de la maison du Malpas, un ensemble de 27 animations a été proposé pendant les deux mois d'été. Les animations mises en place étaient de 3 ordres :

- balade nature en bord de lagune ou arrière – plage, sur des terrains du Conservatoire du Littoral principalement, 3 fois par semaine, à Vendres et Pissevaches
- stand d'information sur les plages le dimanche : plages de Vendres, Fleury, les Cabanes
- conférences – diaporamas sur la faune et la flore dans des lieux publics variés (Ecomusée de Vendres, Base de Loisirs de Pissevaches, camping municipal des Cabanes, Maison du Malpas, les Sablières, salle des fêtes de Lespignan…)

Le bilan de cette saison, présenté aux partenaires en réunion le 9 octobre 2007, est globalement très positif. Plus de 1800 personnes ont été sensibilisées (1200 par le biais du stand), les balades et le stand ont rencontré un fort succès, les participants ont été largement satisfaits.

**En conclusion et en guise de perspectives, l'idée d'un programme global faisant abstraction des limites administratives est jugée très positive par l'ensemble des participants.** Ce qui a été engagé en 2007 est à poursuivre et à amplifier, notamment par une meilleure coordination des offices de tourisme, et par diverses améliorations telles que l'édition d'un guide d'animation concernant la Basse Plaine, et non plus distinct pour chaque commune.

En 2008, si l'essentiel de la trame a été conservée, des améliorations et modifications ont été apportées au programme et à l'organisation. Il s'agit notamment de l'édition d'une plaquette présentant à la fois le programme d'animation et les principaux milieux naturels et espèces, ceci sur l'ensemble de la Basse Plaine de l'Aude, et non plus séparé en fonction des communes. Le bilan définitif n'est pas encore disponible mais il semblerait que la fréquentation du stand se chiffre environ à 1900 personnes, tandis que les balades ont connu une fréquentation plus faible qu'en 2007. Des conférences sur l'agriculture et la journée de la cigogne ont également permis au grand public de découvrir différentes approches autour des milieux naturels.

**Programme des animations estivales 2008 proposées en Basse Plaine de l'Aude**
*En partenariat avec les Communes de Vendres, Fleury et Lespignan et avec le Conservatoire du littoral*

## *2.6 La sensibilisation des scolaires*

Un programme pédagogique d'éducation à l'environnement est mené dans la basse plaine de l'Aude depuis 2005 en partenariat avec l'Association ARDEA Nature.
L'objectif est et de faire découvrir et de sensibiliser les élèves des écoles de la basse vallée de l'Aude à la richesse des zones humides. Il s'agit aussi de les inviter à partager et à échanger entre classes leur vision de ces milieux naturels de leurs enjeux multiples à travers leurs productions présentés en fin de programme.

ARDEA Nature assure la maîtrise d'ouvrage et bénéficie de subventions de la part du SMBVA, avec qui elle définit les objectifs et les participants, des Départements de l'Hérault et de l'Aude et de l'Agence de l'Eau.
En 2006, l'association Lutins des Mers a été associée à ce programme, tandis qu'en 2008, Aphyllante Environnement en a été partenaire.

Les thèmes abordés concernent la sensibilité et la richesse écologique des milieux littoraux et principalement les zones humides, la découverte des activités agricoles mais aussi le risque inondation.

Ainsi chaque année 5 à 10 classes de la basse vallée de l'Aude bénéficient de ce programme qui se déroule schématiquement de la façon suivante :

- en début d'année scolaire, sollicitation des écoles du territoire puis définition des thèmes et objectifs pédagogiques avec les enseignants
- validation des projets par les inspections académiques (Narbonne et Béziers)
- mise en œuvre des programmes au sein de chaque classe (sortie nature, atelier en classe, rencontre avec des acteurs des milieux…)
- élaboration d'un projet (journal, jeux, maquette, fresque…)
- organisation d'une journée de rassemblement et d'échanges

***Récapitulatif du programme pédagogique***

| Année scolaire | Nb classes | Nb élèves | Communes concernées |
|---|---|---|---|
| 2005-2006 | 9 | 247 | Poilhes, Cuxac d'Aude, Coursan, Capestang, Lespignan, Salles d'Aude, Nissan |
| 2006-2007 | 7 | 169 | Poilhes, Coursan, Capestang, Lespignan, Salles d'Aude, Nissan, Vendres |
| 2007-2008 | 10 | 227 | Béziers (Collège La Devèze, classe SECPA), Olonzac, Coursan, Lespignan, Salles d'Aude, Nissan, Vendres |
| **TOTAL 2005-2008** | **26** | **643** | |

## *2.7 L'entretien et la surveillance des terrains du Conservatoire du littoral*

### 2.7.1 L'entretien

Les missions effectuées dans le cadre de l'entretien, sont des missions quotidiennes ou alors ponctuelles selon la saison et selon les problématiques de gestion du site.

Elles consistent à :

- nettoyer des sites (ramassage de déchets),
- maintenir les milieux ouverts par débroussaillage,
- poser ou entretenir les panneaux signalétiques,
- réaliser des travaux d'aménagement (fossé anti franchissement, gestion fréquentation, barrières…).

Entre 2006 et 2008 les principales opérations d'entretien ont concerné :

| **Thèmes** | **Sites** | **Type, Commentaires** |
|---|---|---|
| Nettoyage | Tous, surtout arrière plage | Déchets liés à la fréquentation (été) et aux coups de mer (hiver) |
| Maintien des milieux ouverts par débroussaillage | Temple de Vénus | 2 mois en continu hiver 2006-2007, puis entretien régulier |
| Pose entretien des panneaux signalétiques | Tous sites Conservatoire | Pose de panneaux de site en 2006, balisage de la réserve de chasse en 2007, sentier de Pissevaches, puis entretien régulier |
| Réalisation de travaux d'aménagement | Tous sites Conservatoire | Fossés anti franchissement à Pissevaches et arrière plage de Vendres, entretien des barrières, des panneaux… |

Ces missions sont quelquefois réalisées en collaboration avec les communes de Fleury et Vendres (qui sont co-gestionnaires) qui mettent à disposition divers matériels technique et des moyens humains nécessaires à leur conduite (tractopelle, débroussailleuse, camion benne …)

### 2.7.2 La surveillance

En basse plaine de l'Aude, la politique de surveillance s'est mise en place progressivement en fonction de priorités et surtout de moyens humains. La mise en place de cette stratégie de surveillance peut être résumée par le tableau ci-dessous. Elle s'organise autour des thèmes suivants :

- surveillance et sensibilisation en période estivale
- surveillance des conventions d'usages
- mutualisation des actions de Police de la Nature

Il faut toutefois signaler que la surveillance et l'application de la réglementation générale applicable au terrain du Conservatoire du littoral sont encore largement perfectibles et dépendantes de décisions locales et nationales :

- signature du projet d'arrêté réglementant les terrains du Conservatoire du littoral sur Fleury
- application plus stricte des cahiers des charges des concessions de plage à Vendres principalement
- fourniture de timbres amendes au(x) garde (s) du littoral.

Gestion/entretien : Opération de débroussaillage du Temple de Vénus après acquisition par le Conservatoire du littoral et en préalable au projet d'ouverture au public (hiver 2006-2007)

Police de la Nature : Dépôt de déchets sur terrains Conservatoire du littoral (Vendres plage, oct.2007)
*Le site a été remis en état après mise en demeure et intervention de la Police de l'Eau (DDAF 34).*

Assermentation d'un garde du littoral et mise en place de patrouille équestre (2007-2008)

Opération de nettoyage à Pissevaches avec l'appui des services techniques de Fleury : enlèvement d'anciens affûts de chasse et déchets divers (septembre 2007)

***Principales actions relatives à la surveillance des terrains du Conservatoire***

| Année | Objectifs | Actions menées | Commentaire |
|---|---|---|---|
| **2004** | Régularisation des usages agricoles | Inventaire des usages<br>Traitement des usages illégaux<br>Préparation de cahiers des charges agricoles | Travail étroit CELRL-SMBVA |
| **2005-2006** | Poursuite précédents objectifs<br>+<br>Maîtrise de la fréquentation estivale | (fermeture accès motorisés Pissevaches)<br>Sensibilisation des usagers en été, animations par associations partenaires à Pissevaches | Programme d'actions CELRL-SMBVA avec assoc. prestataires |
| **2007** | Poursuite précédents objectifs<br>+<br>Surveillance toute l'année | Sensibilisation estivale sur l'ensemble du littoral (programme d'animations)<br>Suivi, tournée à cheval, actions de police (véhicules) | Recrutement d'un technicien, garde<br>Programme global d'animations |
| **2008** | Poursuite précédents objectifs<br>+<br>Mutualisation des moyens de police, réprimer les circulations motorisées | Elaboration de projets d'arrêtés municipaux<br>Contacts avec autres corps de Police de la nature<br>Réalisation d'actions « coup de poing » | Concertation avec CELRL, Communes<br>Collaboration avec ONCFS, Polices municipales, gendarmerie, gardes du littoral |

## 2.7.3 Vers la surveillance estivale à cheval…

La surveillance des terrains du Conservatoire se fait de façon quasi-permanente et fait l'objet de tournée notamment en période estivale due aux fortes fréquentations.
Cette surveillance a pour but d'éviter les dégradations des milieux naturels et de faire respecter les réglementations applicables sur ces secteurs, mais aussi de sensibiliser la population.
L'année 2006 a fait l'objet de quelques tournées éparses estivales à pied ayant pour objectif essentiel la sensibilisation des usagers.
Les années 2007 et 2008 ont fait l'objet de tournées de surveillance estivale à cheval et régulière (voir tableau ci-dessous). Le moyen équestre a ainsi été testé en 2007 (location de chevaux) et a donné entière satisfaction : intégration, respect du milieu naturel, exemple donné par le gestionnaire, facilité du contact avec les usagers, observation optimale…

L'expérience s'est avérée concluante et efficace. Un cheval a donc été acquis en 2008 afin d'augmenter ces tournées de surveillance et de pérenniser l'opération test de 2007.

Ces tournées ont été effectuées toutes les semaines durant la période estivale, à raison de 3 à 4 tournées par semaine sur l'ensemble des terrains du CEL de la zone Natura 2000.

La surveillance hors période estivale des terrains CEL ne fait pas l'objet de tournées spécifiques mais plutôt dans le cadre d'autres missions effectuées sur ces terrains (suivis, animations, gestion des ouvrages, entretien, aménagements…) Une présence régulière sur le terrain permet de repérer facilement et rapidement les infractions.

***Bilan de la surveillance estivale 2007-2008 (tournée équestre)***

| | 2007 | | 2008 | | Total 07/08 |
|---|---|---|---|---|---|
| | **Vendres** | **Fleury** | **Vendres** | **Fleury** | |
| **Nbre de sorties** | 5 | 13 | 14 | 13 | 45 |
| **Nbre d'infractions** | 12 | 57 | 21 | 27 | 117 |
| **Moyenne** | 2,4 | 4 | 1,5 | 2,1 | 2,6 |
| **Temps** | **11h45** | **32h45** | **26h45** | **30h15** | **101h30** |

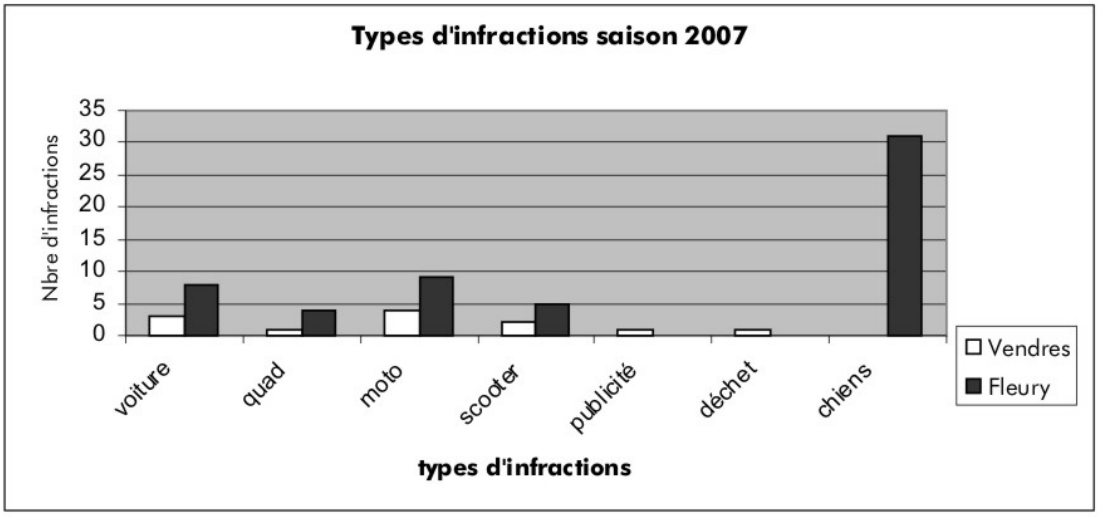


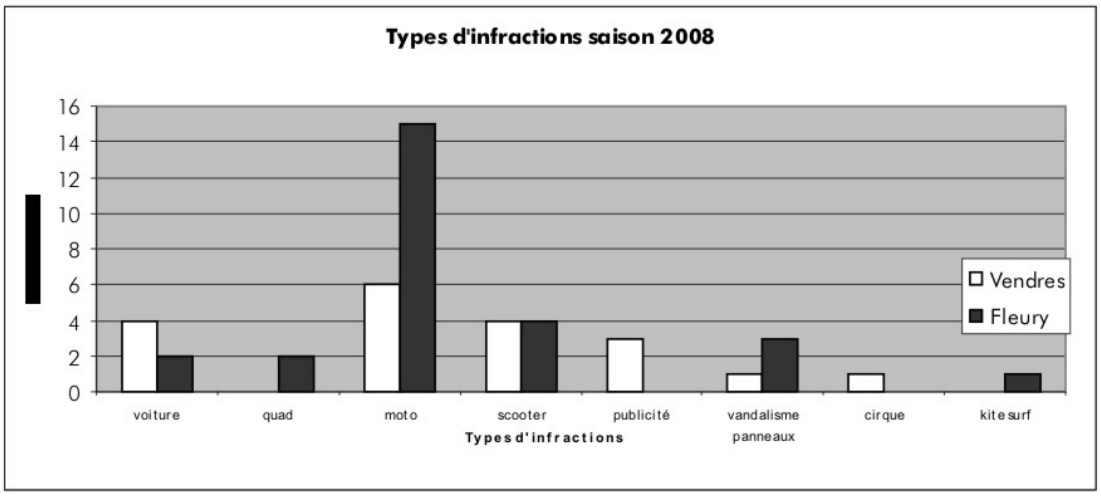


Note : pour des raisons de lisibilité du graphique 2008, les infractions liées aux chiens non tenus en laisse ne sont pas figurées vu leur nombre. Cet aspect nécessite par ailleurs une signalétique spécifique sur le terrain.

## 2.7.4 Surveillance des conventions d'usages

Un autre type de surveillance est effectué, notamment sur les calendriers agricoles des agriculteurs qui exploitent les terrains du CEL pour leurs activités.
Il s'agit de veiller au respect du cahier des charges annexé à la convention d'usages agricoles : calendrier de pâturage, charge de bétail, …

Entre 2006 et 2008, ces suivis ont été menés régulièrement notamment sur la problématique du pâturage afin de contribuer à la mise en place de cahiers des charge stricts mais garants d'une gestion patrimoniale et transparente.

### 2.7.5 Mutualisation des actions de Police

Pour accompagner l'assermentation d'un garde sur le site, il a paru pertinent de rencontrer les différents corps de police compétents dans le domaine de l'environnement et de leur proposer des opérations communes, dans un esprit de mutualisation de moyens et de concertation.
Les différents organismes (Gendarmerie, Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, Police Municipale, Garde du littoral…) ont tous répondu favorablement à la proposition du SMBVA et ont exprimé leur intérêt pour une collaboration inter police de la nature.
Cette opération pilote, ayant comme problématique la circulation des véhicules motorisés sur les espaces naturels, a été organisée, sur 3 demi-journées avant la saison estivale, pendant les vacances de Pâques, en semaine et le week-end.
Ces opérations étaient exclusivement répressives, et n'avaient donc pas pour objet la réalisation de campagne de sensibilisation (menée par ailleurs par le SMBVA).

***Moyens Humains mobilisés lors des actions de police de la Nature (printemps 2008)***

| dates | 12/04/2008 | 15/04/2008 | 17/05/2008 | total |
|---|---|---|---|---|
| Nbre d'agents | | | | |
| Police Municipale | 2 | 2 | 0 | 4 |
| Gendarmerie | 3 | 2 | 2 | 7 |
| ONCFS | 2 | 3 | 3 | 8 |
| Garde du littoral | 1 | 1 | 1 | 3 |
| total | 8 | 8 | 6 | 22 |

*Quelques chiffres en termes d'effectif.*

Ce sont donc au total, 22 demi-journées de présence d'agents assermentés, qui ont travaillé sur cette opération sur 3 demi-journées totalisant plus de 220 heures de travail de surveillance.
Afin de faciliter les échanges, des patrouilles de deux agents de corps de police différents ont été mise en place.
Selon les secteurs, les patrouilles étaient mobiles ou statiques.

A noter, que ces 3 demi-journées étaient prévues au mois d'avril, pendant les vacances de Pâques, et que la dernière fut annulée pour cause de météo et décalée au mois de mai.

**Infractions constatées**

Peu d'infractions ont été relevés lors de ces opérations du fait notamment d'une météo très pluvieuse, qui a entraîné peu de fréquentation, ou bien à des horaires très particuliers.

En effet, sur les deux demi-journées d'avril, seul un quad (de pêcheur), une décharge et deux motos enduros (passées entre les équipes) ont été observés.
Seules une occupation illégale et une décharge (même que la précédente) ont été relevées lors de la demi-journée du mois de mai.
Le pêcheur n'a pas été verbalisé compte tenu de son activité professionnelle et d'une autorisation du Maire.
Une procédure est en cours concernant la décharge, tandis que le problème de l'occupation illégale sans autorisation fut réglé immédiatement.

# 3 Les perspectives

***1. Avancement de la stratégie de gestion globale de la basse plaine de l'Aude*** ..... *42*

***2. Des moyens humains … et de l'organisation de la gestion*** ..... *44*

***3. Perspectives thématiques*** ..... *45*

## *3.1 Avancement de la stratégie de gestion globale de la basse plaine de l'Aude*

### 3.1.1 Site Basse Plaine de l'Aude : le passage à l'animation NATURA 2000

Le Docob de la Basse Plaine de l'Aude a vocation à devenir le document de gestion du site Natura 2000 pour les 10 années à venir, y compris pour la gestion des terrains du Conservatoire du Littoral.

Les grands objectifs dégagés au cours du dernier comité de pilotage du 29 novembre 2007 permettent de préfigurer les orientations majeures de la gestion de ce site. Un travail de construction des actions est actuellement en cours, et sera finalisé pour l'automne 2008.

La validation du Document d'Objectifs de la Basse Plaine de l'Aude est prévue pour l'automne 2008. A la suite de cette validation, le SMBVA est sollicité pour assurer l'animation de la mise en oeuvre du Docob. Des échanges sont actuellement en cours avec la DDAF de l'Aude pour la préparation de cette programmation.

Les premiers contrats agricoles (appelés « MAEt »), les contrats Natura 2000, ainsi que la Charte devraient être engagés pour la campagne 2009-2010.

A l'heure actuelle, environ 35 actions ont été dégagées lors des premières discussions dans le cadre de la construction du Docob. Le travail d'animation portera donc principalement sur les aspects suivants :

- Agricole : montage de contrats MAE, travail sur la valorisation des produits agricoles, information aux exploitants, poursuite de la gestion des terrains du Conservatoire du Littoral, poursuite du projet pastoral, et travail sur des actions non financées par Natura 2000 (ex : aires de lavage ou de remplissage de cuves)

- Touristique : création d'un groupe de travail spécifique aux aménagements touristiques, qui aura vocation à définir une véritable stratégie pour le site, qui soit cohérente et facilement appréhendable par le grand public. Aménagements à mettre en place selon les orientations décidées par ce groupe. Gestion de la fréquentation (surveillance) et sensibilisation.

- Naturaliste : actions spécifiques aux habitats et aux espèces, telles que : aménagement d'îlots, lutte contre les espèces envahissantes, mise en défens…

- Chasse : poursuite du travail bien engagé et du dialogue constructif avec le « groupe chasse »

- Aménagement du territoire : participer à tous les projets d'aménagement à différents échelles : projet ponctuel dans et à proximité du site, projets communaux, projet à l'échelle du site ou aménagement du territoire à une échelle supérieure, afin que les enjeux de Natura 2000 soient respectés.

A ceci s'ajoute le volet « gestion de l'eau » déjà en place à travers le plan de gestion, et à poursuivre.

Des actions préconisées dans le cadre du Docob sont déjà en cours de mise en œuvre (curage de canaux, lutte contre les espèces envahissantes…), à poursuivre.

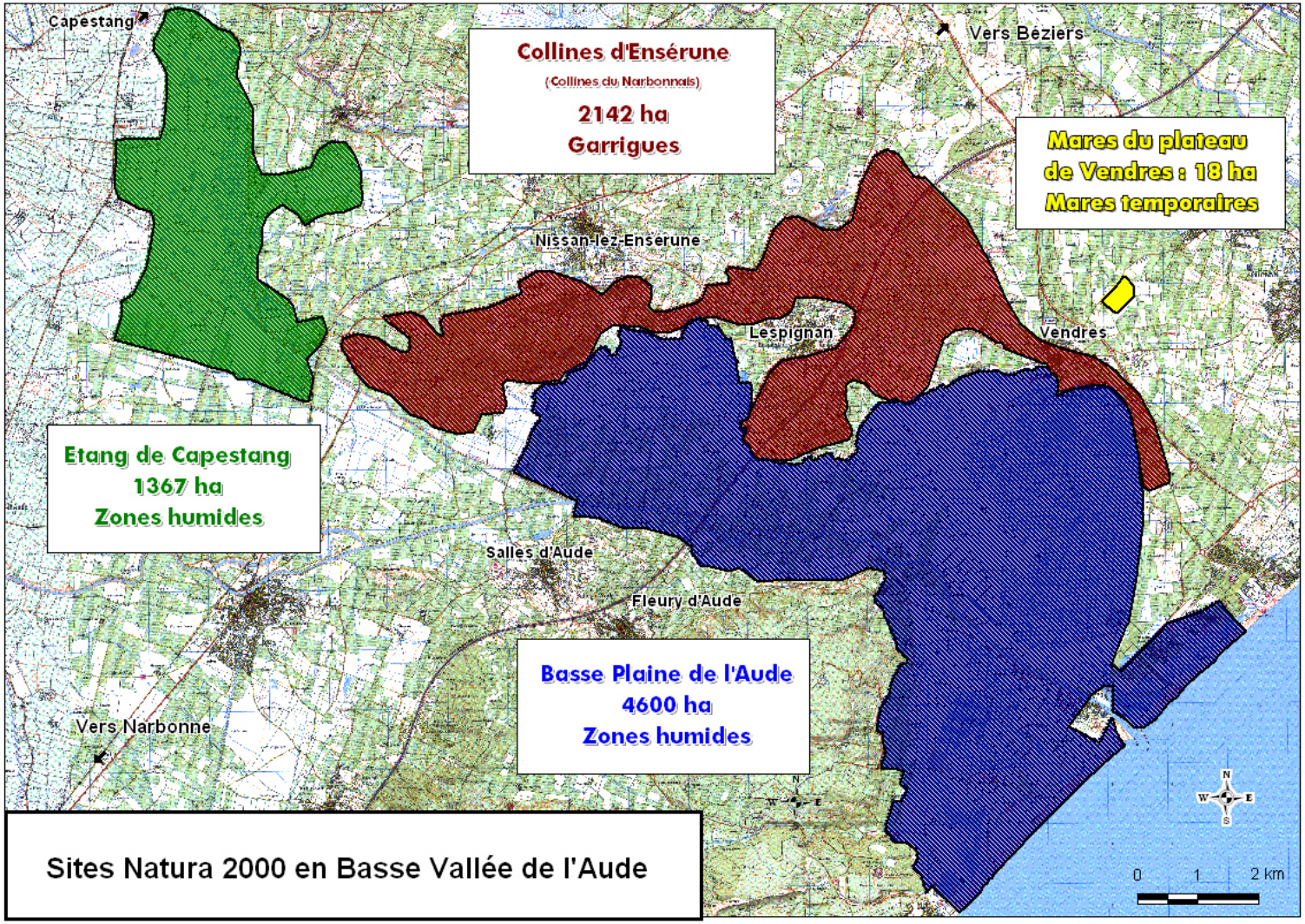
Capestang
Vers Béziers
Collines d'Ensérune
(Collines du Narbonnais)
2142 ha
Garrigues
Mares du plateau
de Vendres : 18 ha
Mares temporaires
Nissan-lez-Enserune
Lespignan
Vendres
Etang de Capestang
1367 ha
Zones humides
Salles d'Aude
Fleury d'Aude
Basse Plaine de l'Aude
4600 ha
Zones humides
Vers Narbonne
N
W
E
S
0
1
2 km
Sites Natura 2000 en Basse Vallée de l'Aude

### 3.1.2 Autres sites

D'autres sites Natura 2000 sont proches de celui de la Basse Plaine de l'Aude, et pourraient être pris en charge par le SMBVA. Il s'agit notamment des sites :

- **Collines d'Ensérune** (collines du Narbonnais) : site de 2142 ha recoupant les communes de Nissan, Lespignan et Vendres. Il s'agit de milieux constitués principalement de garrigues sèches à forts enjeux floristiques. Le Docob est à lancer, des discussions entre SMBVA et DDAF de l'Hérault sont en cours actuellement pour une mise en place du Comité de Pilotage en janvier 2009.

- **Mare du plateau de Vendres** : le Docob a été approuvé par arrêté préfectoral le 4 janvier 2007. L'animation est actuellement assurée par le Conservatoire des Espaces Naturels de Languedoc-Roussillon, elle pourrait être transmise au SMBVA pour 2009. La préparation est en cours avec la DDAF de l'Hérault.

## *3.2 Les moyens humains et l' l'organisation de la gestion*

Au sein du SMBVA une réflexion est souhaitable sur la pérennisation des postes existants (2 agents mis à disposition et une contractuelle).
Par ailleurs, le développement des responsabilités du SMBVA sur la basse plaine de l'Aude, en lien notamment avec le programme d'acquisition foncière du Conservatoire du littoral et la prise en charge de l'animation de nouveaux sites nécessitent impérativement ***le renforcement des moyens humains de l'équipe de gestion*** et de le replacer à plus long terme. De même une démarche concertée avec la structure interdépartementale en charge de la lutte contre les inondations est elle indispensable, sur la base d'un projet d'aménagement global et coordonné.

Enfin ***l'organisation actuelle de la gestion est encore largement perfectible*** et pourrait faire une place plus grande aux communes et / ou aux intercommunalités qui ne sont pas représentées au sein du Comité Syndical du SMBVA. La mise en place d'une commission Zones humides regroupant quelques élus du SMBVA (Conseillers généraux et régionaux) et des représentants des Communes pourrait constituer une première étape vers une participation plus complète de ces collectivités incontournables pour la bonne marche de la stratégie de gestion.

Par ailleurs, ***la mise en œuvre d'actions de gestion à long terme*** dans le domaine des espaces naturels (zones humides et autres) et du développement local (appui à l'agriculture, tourisme de découverte du patrimoine, ouverture au public…) appelle une clarification quant au **devenir de la structure, animatrice de cette dynamique**.

***De même le partenariat et la confiance entre gestionnaire(s) et Conservatoire du littoral*** mériteraient encore d'être améliorés notamment pour ce qui concerne une information plus en amont concernant les actions stratégiques du Conservatoire sur le secteur. Ceci permettrait en effet de mieux anticiper les situations à venir, d'éviter certaines tensions avec des partenaires locaux, mais aussi de réfléchir ensemble à l'après acquisition et aux moyens et modalités nécessaires à la mise en œuvre d'une gestion patrimoniale telle que ces terrains le méritent.

## *3.3 Perspectives thématiques*

### 3.3.1 La gestion de l'eau

La gestion de l'eau, sujet central, a atteint son régime de croisière avec la mise en place des cahiers des charges de gestion des niveaux d'eau (arrêté interpréfectoral du 20 juillet 2007) et la concertation menée dans le cadre des Comités de gestion.
Le règlement de la situation de l'étang de la Matte reste problématique. Les enjeux écologiques de cette zone humide et les conflits de pouvoir locaux nécessiteraient l'intervention du Conservatoire du littoral afin d'asseoir l'émergence d'une gestion équilibrée.

Plus généralement il y a lieu de s'interroger dès à présent sur les ***besoins financiers liés à l'entretien de canaux***, indispensables aux équilibres écologiques, et de les replacer dans la perspective de nouvelles acquisitions foncières importantes, notamment sur l'étang de Vendres. De nombreux canaux privés, utiles à la chasse, la pêche et au milieu naturel sont aujourd'hui très mals entretenus.
Ce poste (entretien des canaux) pourrait nécessiter à l'avenir un programme annuel de l'ordre de 20 à 40.000 euros, tandis que les cofinancements mobilisables sont très limités. Il y a donc lieu de s'interroger ***en amont lors des projets d'acquisitions sur le financement*** de ces opérations, y compris par le biais d'une redevance applicable à tous les usages.

### 3.3.2 Le suivi des milieux

Les suivis naturalistes ***devront s'inscrire dans les orientations du DOCOB***. Un suivi particulier du point de rejet et de ses environs de la station d'épuration de Vendres plage devrait être engagé en 2009 sous la maîtrise d'ouvrage de la Commune de Vendres. Il s'agit d'une opération expérimentale de suivi de l'impact de ce type de rejet dans une roselière naturelle (propriété Conservatoire du littoral) basée sur un plan de gestion très précis.

### 3.3.3 Les activités agricoles

***Les actions envisagées sont développées dans le Document d'Objectifs.***
On peut signaler l'intérêt de ***mener des opérations de promotion de ces activités*** en parallèle de leur sensibilisation à des pratiques respectueuses : manifestation type fête de la transhumance, marché, route des producteurs, …
Il conviendra dans les mois et années à venir de poursuivre ***l'appui au projet pastoral*** qui se structure peu à peu. Il s'agit là de l'un des principaux enjeux pour la basse plaine de l'Aude.
Ainsi la résolution désormais urgente de la question de l'habitation et du siège d'exploitation devient vitale en même temps que la demande se fait pressante pour stabiliser le réseau de commercialisation.
De même, l'engagement d'actions de sensibilisation en matière de réduction de l'emploi de produits phytosanitaires et de maintien de la mosaïque bocagère constitue des enjeux forts pour ces zones humides. Elles devraient pouvoir trouver un prolongement dans la signature de contrat de type Mesures agri-environnementales.

### 3.3.4 L'ouverture au public et la maîtrise de la fréquentation

L'ouverture au public doit se poursuivre et s'enrichir des actions menées notamment en 2007 et 2008. Il s'agit d'une mission importante pour le Conservatoire comme pour le SMBVA, tout deux souhaitant démontrer que la préservation de ce territoire peut s'accompagner d'une économie touristique saine voire de l'émergence ici d'un ***véritable projet écotouristique***.

Dans cet esprit, il est désormais primordial d'engager **une réflexion globale sur la signalétique**, le balisage de cheminement, l'information sur la réglementation des sites. Cette réflexion doit être opérationnelle et aboutir à la définition d'un cahier des charges de signalétique avec phasage des réalisations.

Plusieurs projets d'aménagements localisés doivent être réalisés ou discutés prochainement ; il serait nécessaire de les mener en parallèle de la réflexion globale afin de ne pas les reporter dans le temps et qu'ils servent d'exemple voir d'expérimentation : aménagement du circuit de découverte du Temple de Vénus, balisage de cheminement de Vendres village à Vendres-plage, maîtrise de la fréquentation et stationnement automobiles aux Cabanes de Fleury et à Vendres plage (parking des Montilles, balisage du circuit « arrière plage de Vendres et abord de l'étang » (balade Dakota), information réglementaire à Pissevaches et Vendres…
La participation du SMBVA au programme LIFE Lag'Nature pour la période 2009-2013 doit permettre de réaliser plusieurs opérations de maîtrise de la fréquentation et de valorisation de des milieux arrières dunaires.

### 3.3.5 L'activité cynégétique

Concernant l'activité cynégétique, la concertation mise en œuvre dans le cadre du groupe chasse du DOCOB NATURA 2000 devra être poursuivie. Plusieurs actions ont d'ores et déjà été engagées comme la régulation des populations de ragondins ou celle des sangliers dans la réserve de Pissevaches. Elles nécessitent une bonne coordination avec les syndicats de chasse mais aussi avec les représentants des chasses privées et avec les Fédérations départementales. Du point de vue de l'usage des terrains du Conservatoire du littoral, la mise en place de conventions cynégétiques constitue un objectif pour la période 2009-2012. Ces conventions permettraient de reconnaître officiellement cette activité mais aussi de définir des règles indispensables d'exercice de cette activité sur ces terrains publics. Les premières discussions avec les représentants de la chasse de Vendres laissent entrevoir la possibilité de débattre de façon dépassionnée d'autant que les enjeux en terme de surface sont encore ici modestes.

### 3.3.6 La sensibilisation des scolaires

La sensibilisation des scolaires de la basse plaine de l'Aude et des environs devrait se poursuivre en impliquant les écoles primaires mais aussi quelques classes de collèges, dont l'emploi du temps est néanmoins beaucoup plus complexe.

### 3.3.7 La surveillance du site

La surveillance du site nécessite rapidement la signature d'un arrêté municipal sur Fleury mais également une meilleure vigilance collective quant à l'application de cette réglementation et au respect des terrains du Conservatoire (problèmes liés aux concessions de plage) et à l'accentuation des moyens de surveillance.
Sur le même sujet, l'application du timbre amende aux terrains du Conservatoire du littoral par les gardes du littoral, annoncée depuis quelques années, pourrait ici comme ailleurs faire très rapidement progresser l'exigence de respect de ces milieux.
Enfin il est envisagé de reconduire l'expérience 2008 d'opérations conjointes avec d'autres corps de Police pour faire appliquer la réglementation et notamment celle relative à la circulation des véhicules dans les espaces naturels.

# Annexes

Répartition des missions et du temps de travail de l'équipe technique……***annexe 1***

Calendrier de concertation d'élaboration du DOCOB Natura 2000……***annexe 2***

Terrains du Conservatoire du littoral - Missions des gestionnaires associés……***annexe 3***

Fiche stratégie de gestion de l'eau, Pissevaches, Vendres, La Matte……***annexe 4***

Principaux évènements liés à la gestion du grau de Pissevaches ……***annexe 5***

Les réseaux de suivi de la qualité de l'eau, des habitats et des espèces……***annexe 6***

Exploitants agricoles sur les terrains du Conservatoire du littoral ……***annexe 7***

Revue de presse sommaire ……***annexe 8***

## *Annexe1 : Missions et répartition du temps de travail de l'équipe technique du SMBVA*

| ***Chargé de mission*** | ***Chargée d'études*** | ***Technicien, garde du littoral*** |
|---|---|---|
| *Relations avec les partenaires : 30%*<br>*Coordination de l'équipe : 20%*<br>*Montage de projets, suivi, bilan : 20%*<br>*Animations de projets de développement local : 15%*<br>*NATURA 2000 : 10%*<br>*Gestion de l'eau : 5%* | *Natura 2000 : 53%*<br>*Coordination Animations : 14%*<br>*Cartographie : 7%*<br>*Etang de Capestang : 5%*<br>*Communication N 2000 : 5%*<br>*Divers (administratif) : 16%* | *Entretien, travaux ruraux : 33%*<br>*Suivi des milieux : 19%*<br>*Saisie, interprétation 14%*<br>*Réunions, formations : 16%*<br>*Garderie terrains CEL : 9%*<br>*Animations, accueil du public : 5%*<br>*Divers 4%* |
| 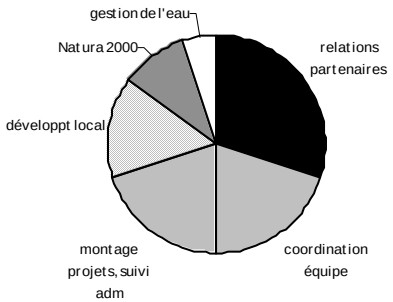 | 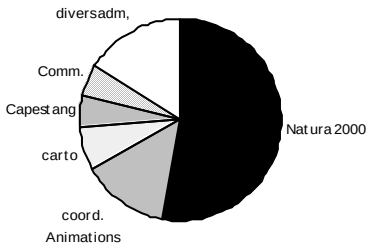 | 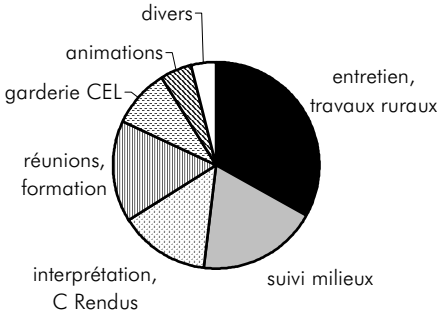 |

# *Annexe 2 : Calendrier de concertation d'élaboration du DOCOB Natura 2000*

***Calendriers de concertation du DOCOB Natura 2000 Basse Plaine de l'Aude***

| Date | Type de réunion | Thème | Participants |
|---|---|---|---|
| 12 mars 2007 | Comité de pilotage n°1 | lancement de la démarche, élection du Président du Comité et de la structure porteuse du projet | 46 |
| 29 mai 2007 | Atelier thématique n°1 | Expertises naturalistes | 27 |
| 7 juin 2007 | Atelier thématique n°2 | Gestion de l'eau | 35 |
| 12 juin 2007 | Atelier thématique n°3 | Activités agricoles | 26 |
| 14 juin 2007 | Atelier thématique n°4 | Tourisme et loisirs | 38 |
| 9 juillet 2007 | Comité de pilotage n°2 | Restitution des ateliers thématiques de mai-juin, présentation du volet « Etat des Lieux / Diagnostic » dans les grandes lignes. | 50 |
| 20 nov. 2007 | Atelier | Groupe « Chasse » | 20 |
| 29 nov. 2007 | Comité de pilotage n°3 | Validation de la partie « Etat des Lieux / Diagnostic » et des grands objectifs de gestion. | 63 |
| 31/01/08 | Comité scientifique | Actions naturalistes | 12 |
| 4/02/2008 | Atelier | Gestion de l'eau - Vendres | 16 |
| 11/02/08 | Atelier | Gestion de l'eau – La Matte | 16 |
| 27/02/08 | Atelier | Elevage | 7 |
| 29/02/08 | Atelier | Gestion de l'eau - Pissevaches | 12 |
| 06/03/08 | Atelier | Groupe « Chasse » | 17 |
| 18/03/08 | Atelier | Valorisation des produits agricoles | 9 |
| 15/03/08 | Atelier | Elevage - MAE | 3 |
| 20/03/08 | Atelier | Viticulture | 9 |
| 01/04/08 | Atelier | Ouverture au public | 25 |
| 30/04/08 | Atelier | Viticulture - MAE | 4 |
| 07/07/08 | Atelier thématique n°5 | Fiches action « Tourisme et actions naturalistes » | 26 |
| 08/07/08 | Atelier thématique n°6 | Fiches actions « Agriculture et gestion de l'eau » | 32 |
| *25/11/08* | *Comité de pilotage n°4* | *Validation du DOCOB*[4] | |

[4] Au moment de la rédaction de ce bilan la date de validation du DOCOB a été programmée

# *Annexe3 : Missions des gestionnaires associés au SMBVA*

***Conventions particulières de gestion passées avec les Commune de Vendres et Fleury***

***Période concernée :***

- *19.07.07 au 28.07.11 (convention CELRL-SMBVA-Commune de Vendres*
- *20.09.07 au 28.07.11 (convention CELRL-SMBVA-Commune de Fleury*

***Missions du gestionnaire associé*** *(missions identiques pour les deux co-gestionnaires)*

**Article 1.6.2 de la convention tripartite :**

*« Le gestionnaire associé apporte un appui au gestionnaire pour le maintien en bon état de conservation des terrains et ouvrages et pour leur surveillance :*

***- Police*** *(surveillance ponctuelle et transmission d'information, opération ponctuelle de sensibilisation du public, gardes champêtres et policiers municipaux)*

***- Grands programmes de travaux*** *(montage de dossiers, mandat, suivi des travaux)*

***- Entretien courant du site*** *(nettoyage, réparations courantes, entretien par mise à disposition de moyens techniques-humains et matériels) »*

## *Annexe 4 : fiches stratégie de gestion de l'eau*

**La gestion des niveaux d'eau de l'étang de Pissevaches**

*Extrait du cahier des charges de gestion*

***Objectif majeur de gestion : préserver le fonctionnement naturel de l'étang (grau naturel) tout en préservant les activités***

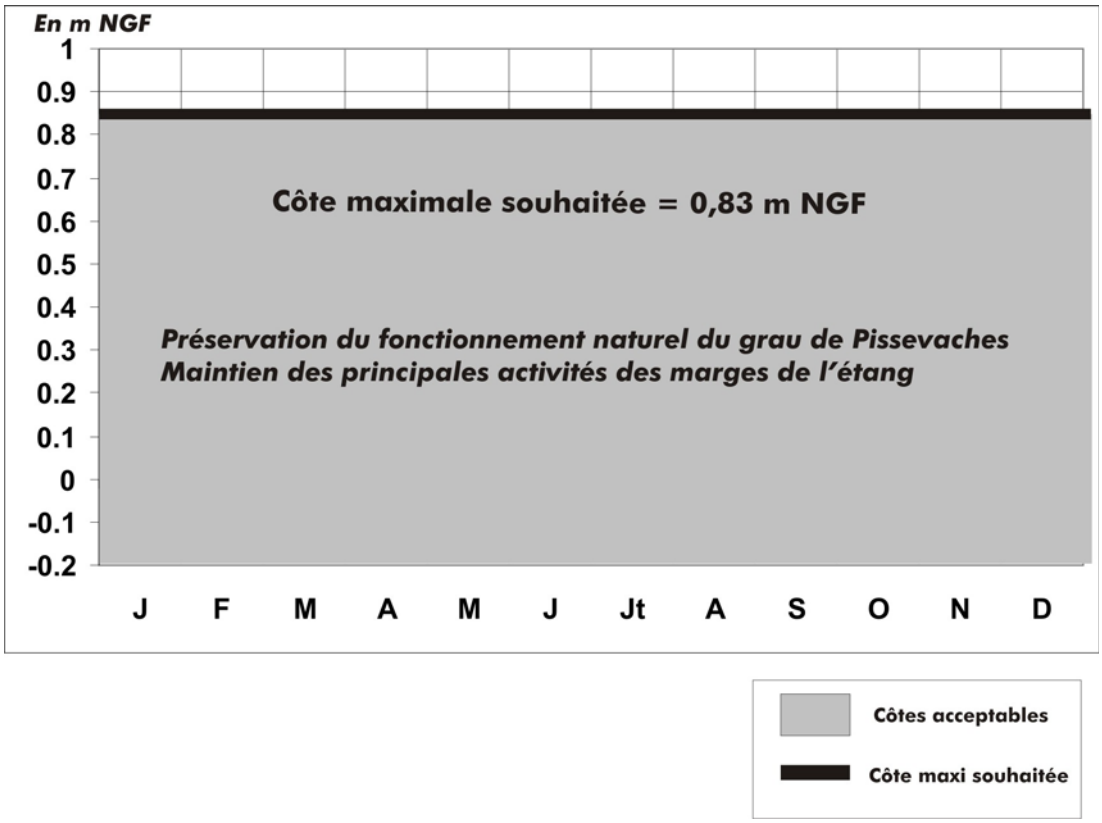


***Schéma simplifié des objectifs de gestion des niveaux d'eau***

*Remarque : Il n'existe pas d'ouvrage permettant le contrôle du niveau d'eau dans la lagune de l'étang de Pissevaches. Les échanges avec la mer se font de manière naturelle, en fonction du niveau de l'étang, de celui de la mer et de la direction et de la force du vent. L'eau peut ainsi circuler alternativement de l'étang vers la mer ou de la mer vers l'étang. Quand la cote de la lagune atteint une cote élevée et que le vent est favorable, le cordon de sable séparant l'étang de la mer (grau) peut se rompre naturellement et conduire à une vidange rapide de la lagune*

## Explications du schéma de gestion

- La consigne de base est de conserver dans la mesure du possible un fonctionnement naturel pour l'étang, sans intervenir pour réguler le niveau d'eau dans la lagune
- La côte de 0,83 m NGF constitue le niveau maximum admissible pour les activités des marges de l'étang. Au-delà il y a inondation des routes notamment celle desservant le Camping la Grande Cosse ou difficultés d'écoulement des vignes,
- Si cette côte est dépassée, le Comité de gestion peut se réunir sur demande de l'un de ses membres, et une intervention peut être envisagée.

## Quelques consignes particulières

- toute crevure artificielle du cordon de sable séparant la lagune de Pissevaches de la mer est strictement interdite en dehors du respect des procédures prévues par le présent règlement
- le projet de crevure proposé par le Comité de Gestion doit faire l'objet d'une autorisation expresse du Service Maritime de la DDE de l'Aude.
- L'opération est placée sous la responsabilité du SMBVA qui en établit le compte rendu.

## La gestion des niveaux d'eau de l'étang de Vendres

*Extrait de l'Arrêté Interpréfectoral n° 2007-I-1503*

***Objectif majeur de gestion : garantir la compatibilité entre usages et préservation du milieu naturel***

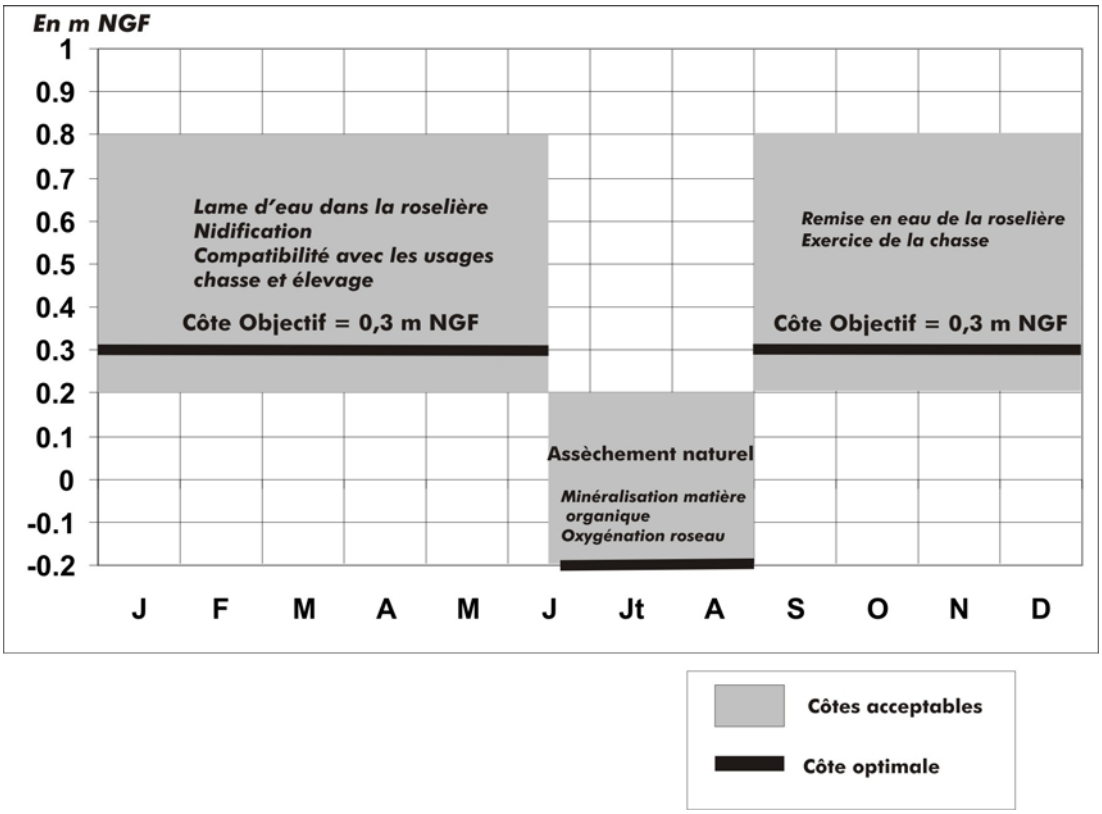


***Schéma simplifié des objectifs de gestion des niveaux d'eau***

### Explications du schéma de gestion

- du 1er septembre au 31 mai on cherche à maintenir une cote de l'étang autour de 0,3 m NGF,
- dès la fin du printemps, le déficit hydrique entre pluviométrie et évaporation conduit alors généralement à une baisse du niveau de l'étang qui conduit à une côte généralement autour de
- -0,20m NGF au cœur de l'été,
- dans la période qui suit l'assèchement estival, à partir du 1er septembre, on cherche à relever rapidement le niveau de l'étang ; des apports artificiels par des canaux ayant leur prise dans l'Aude viennent alors s'ajouter aux apports du bassin versant. La vanne du Chichoulet est maintenue fermée tant que la cote de l'étang n'a pas atteint 0,3 m NGF.

### Quelques consignes particulières

- la salinité de l'eau entrant dans l'étang de Vendres doit être strictement contrôlée et toujours inférieure à 10g/l (ex des canaux situés en aval du barrage anti sel,
- L'entrée d'eau douce à légèrement saumâtre est autorisée par la vanne du Chichoulet dans le respect du seuil max de 10 g/l,
- l'ouverture des prises dans l'Aude est interdite dans la période du 1er juillet au 31 août
- cette ouverture peut être exceptionnellement maintenue jusqu'au 20/07 en cas de forte désoxygénation de l'étang
- les alimentations depuis l'Aude sont soumises toute l'année au respect d'un débit minimum
- la passe à poissons est maintenue ouverte du 1er novembre au 31 mars et fermée du 1er avril au 31 octobre

**La gestion des niveaux d'eau de l'étang de La Matte**

*Extrait de l'Arrêté Interpréfectoral n° 2007-I-1503*

***Objectif majeur de gestion : garantir la compatibilité entre usages et préservation du milieu naturel***

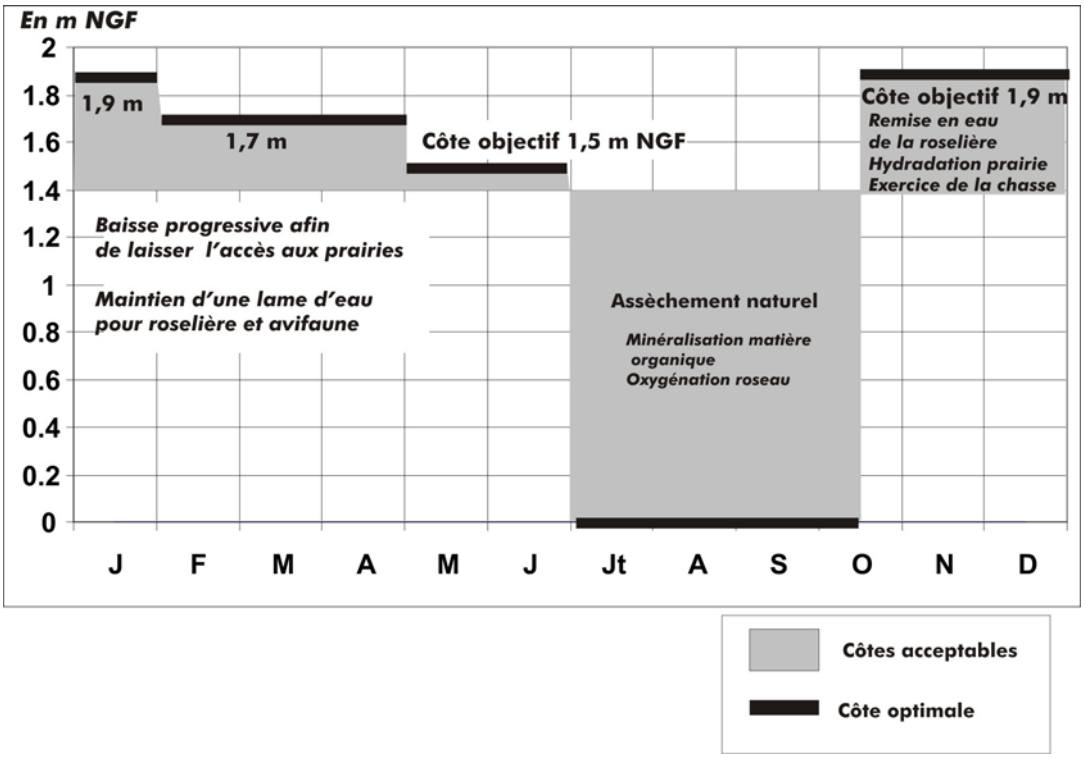


***Schéma simplifié des objectifs de gestion des niveaux d'eau (ouvrage Canal de la Matte)***

## Explications du schéma de gestion

- A partir du 15 octobre, on cherche à maintenir, sur la roselière et les prairies humides de l'étang, une lame d'eau et ce jusqu'au 1er février,
- A partir de cette date, on abaisse progressivement le niveau de l'étang afin de rendre accessibles les prairies pour leur exploitation agricole,
- Les deux ouvrages permettent de différencier la gestion de la zone Sud de l'étang (contrôlée par le canal du Brasset) et la zone Nord (contrôlée par le canal de la Matte),
- Le niveau d'eau est abaissé plus vite sur la zone Sud (cote 1.5 m NGF à partir du 1er avril au lieu du 1er mai pour la zone Nord) car c'est dans cette zone que se trouvent les principales prairies,
- En zone Nord, où se situe la roselière, on cherche à maintenir le plan d'eau plus longtemps. On réalise à partir du 1er juillet un assèchement complet de l'étang. Cet assèchement est bénéfique à la roselière,
- Les ouvrages sont maintenus ouverts jusqu'au 15 octobre afin de permettre le travail des vendanges sur les parcelles de vignes du pourtour de l'étang.

# *Annexe 5 : Fonctionnement du grau de Pissevaches et interventions 2005-2008*

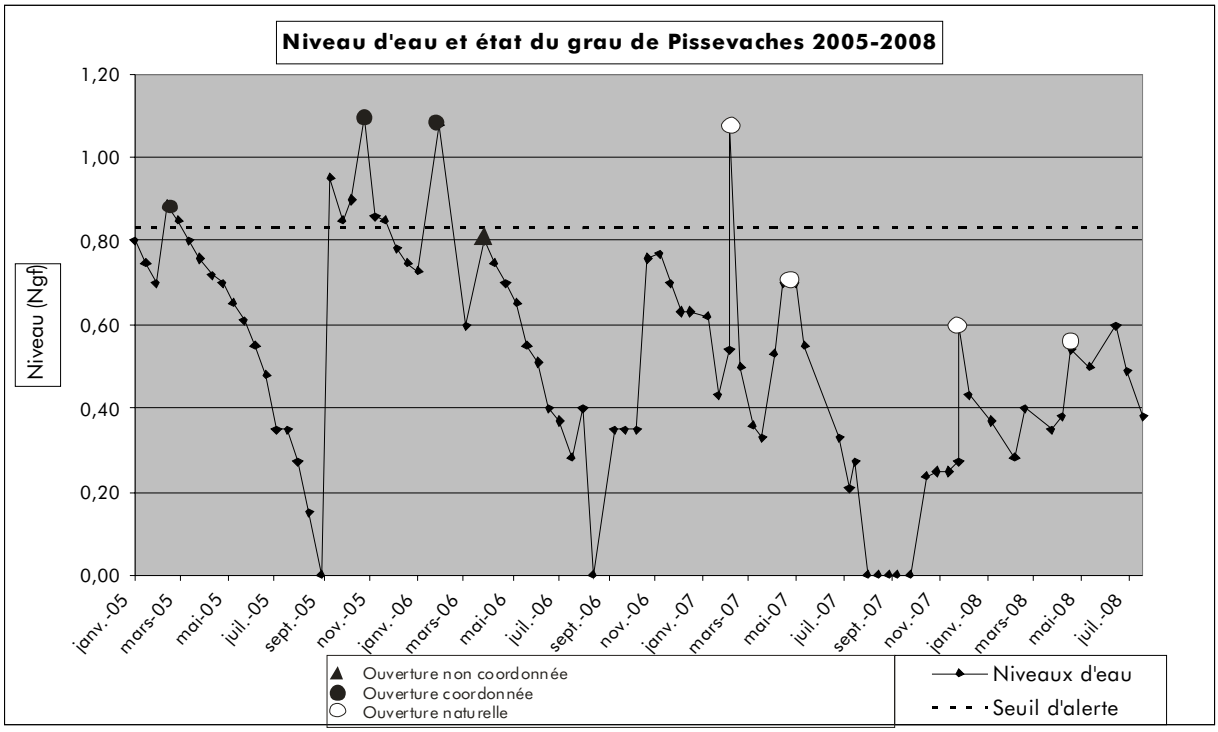


**Note importante :** seuls les points du graphique représentent des valeurs réellement mesurées (fréquence 1mesure/15 jours).

### Principaux évènements observés sur l'état du grau

| Date | Etat | Commentaire |
|---|---|---|
| Mars 05 | Ouverture concertée | 1ère opération concertée avec validation SMNLR et CEL mais mal maîtrisée (creuvure trop dans l'axe = vidange totale) |
| Nov 05 | Ouverture concertée | Suite à crue décennale de l'Aude. Bonne maîtrise technique (ouverture désaxée au sud) = refermeture naturelle du grau |
| Fév 05 | Ouverture concertée | Nouvelle crue décennale, réouverture dans les mêmes conditions, refermeture naturelle |
| Avril 06 | Ouverture non concertée | Dans le cadre de travaux sur la base nautique, afin de faire baisser la nappe, mise en demeure SMNLR à Commune |
| Fév 07 | Ouverture naturelle | Forte pluvio (108 mm en 24h) puis coup de mer = ouverture naturelle. Décision de fermeture (petit cordon sableux) fin février pour éviter assèchement précoce (voir annexe 3) |
| Mai 07 | Ouverture naturelle | Coup de mer fragilisant le grau puis ouverture naturelle |
| Nov 07 | Ouverture naturelle | Idem avec coup de mer supérieur à 1,10 m NGF |
| Fév 08 | Ouverture naturelle | Coup de mer à 0,70 m NGF puis ouverture du grau |

**Note : en dehors de ces évènements, le grau est fermé**

# *Annexe 6 : Les réseaux de suivi de la qualité de l'eau, des habitats et des espèces*

**RIGL (Réseau Interrégional des gestionnaires de Lagunes) ex FOGEM**

**Description.** Le réseau de suivi Fogem concerne l'ensemble de la façade méditerranéenne française. Il est destiné aux gestionnaires d'espaces lagunaires. Ce réseau vise à établir un suivi de la qualité de l'eau dans les lagunes méditerranéennes basé sur des mesures de paramètres physicochimiques. Il a été mis en place dès 1997 par la DIREN LR dans le cadre du programme LIFE « sur les lagunes du Languedoc-Roussillon ». Il est actuellement coordonné par le pôle relais Lagunes. Les données sont disponibles depuis 1997 en Basse Plaine de l'Aude.

**Objectifs**. L'objectif de ce suivi est d'acquérir des données en utilisant du matériel simple pour mieux comprendre l'évolution des milieux lagunaires, d'analyser et d'adapter la gestion des espaces lagunaires.

**Protocole**. Le protocole de ce suivi consiste à localiser des points stratégiques dans la lagune (entrée d'eau, point bas…) et d'en analyser l'eau de surface en mesurant les paramètres suivants : salinité, conductivité, température, pH, rédox, saturation, oxygène, turbidité, niveau d'eau. La fréquence de ce suivi peut varier selon les sites, la disponibilité du personnel ou la météo. Le pas de temps en Basse Plaine de l'Aude est le suivi mensuel à heure fixe (paramètre essentiel).

**Intérêt et résultat**. L'intérêt de ce suivi réside dans l'acquisition immédiate de données, permettant une réactivité intéressante en terme de gestion. De plus, à moyen terme, ces données accumulées (séries) permettent d'analyser l'évolution des milieux.
Par exemple le principal problème, la salinité trop élevée de l'étang de Vendres, s'est vue maîtrisée en partie depuis quelques années, ainsi que l'illustre le graphique ci-dessous. Les niveaux d'eau sont également mieux gérés mais restent un paramètre sensible. L'interprétation des autres paramètres, plus ponctuelle pour le moment, permet d'observer le fonctionnement des milieux aquatiques, par exemple en été lors d'épisodes de désoxygénation qui provoquent des blooms phytoplanctoniques ou des mortalités d'organismes aquatiques.

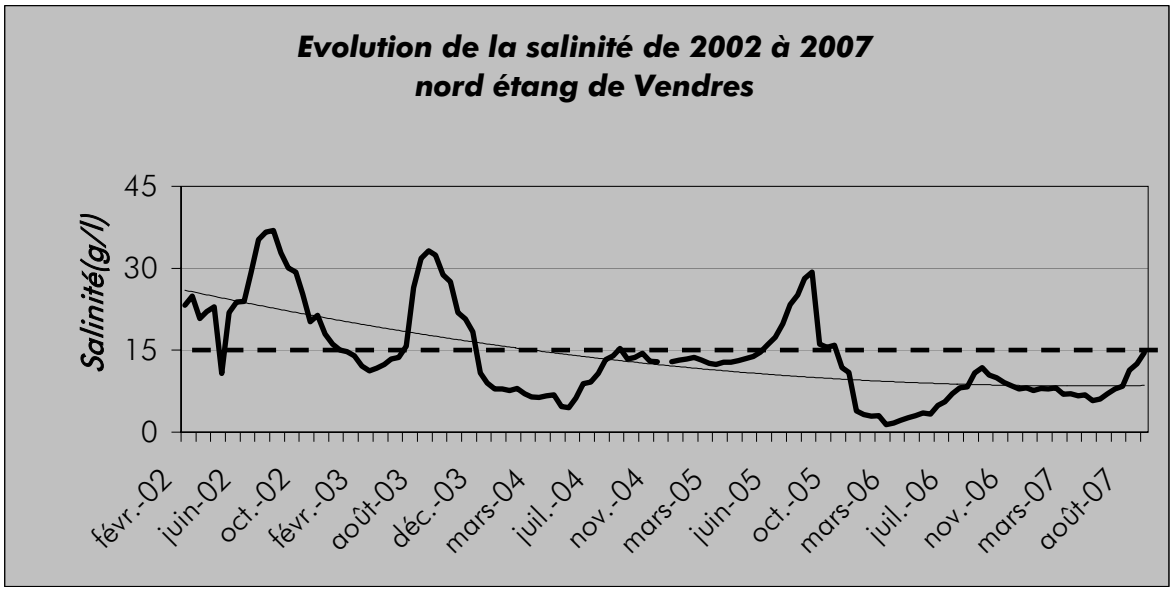

## REZO du ROZO

**Description**. Le Réseau du Rozo est un suivi floristique spécifique aux roselières. Ce réseau est national et coordonné par la station biologique de la Tour du Valat. Les données sont récoltées en Basse Plaine de l'Aude depuis 1997 (au départ par l'EID, puis Patrimoine et Nature puis SMBVA).

**Objectifs**. L'objectif de ce suivi est de collecter des données pour d'une part établir un bilan de santé de la roselière et d'autre part adapter la gestion de ces milieux.

**Protocole**. Ce suivi se divise en 2 parties : la première consiste à mesurer les niveaux d'eau et la conductivité à l'intérieur et à l'extérieur d'un piézomètre (tube de PVC enfoncé dans le sol) placé à différents endroits dans la roselière. Ce suivi est mensuel.
La deuxième partie consiste à établir un transect de 150 m dans la roselière à partir du piézomètre. Dans ces transects sont collectés différents paramètres (hauteur de tige, diamètre, tiges fleuries ou non…) permettant une analyse de la structure de la roselière.
Fréquence bisannuelle, réalisation en fin d'été.

**Intérêt et résultat**. Ce suivi permet de déterminer l'état de santé de la roselière, son évolution, et d'adapter la gestion en conséquence en vue de sa réhabilitation ou de son maintien. Des résultats encourageants sont visibles depuis quelques années : les entrées salines étant limitées voire inexistantes grâce à une bonne gestion, l'état de santé de la roselière s'améliore. Le graphique ci-dessous illustre ces résultats.

**Qualité de la roselière au Nord de l'étang de Vendres**

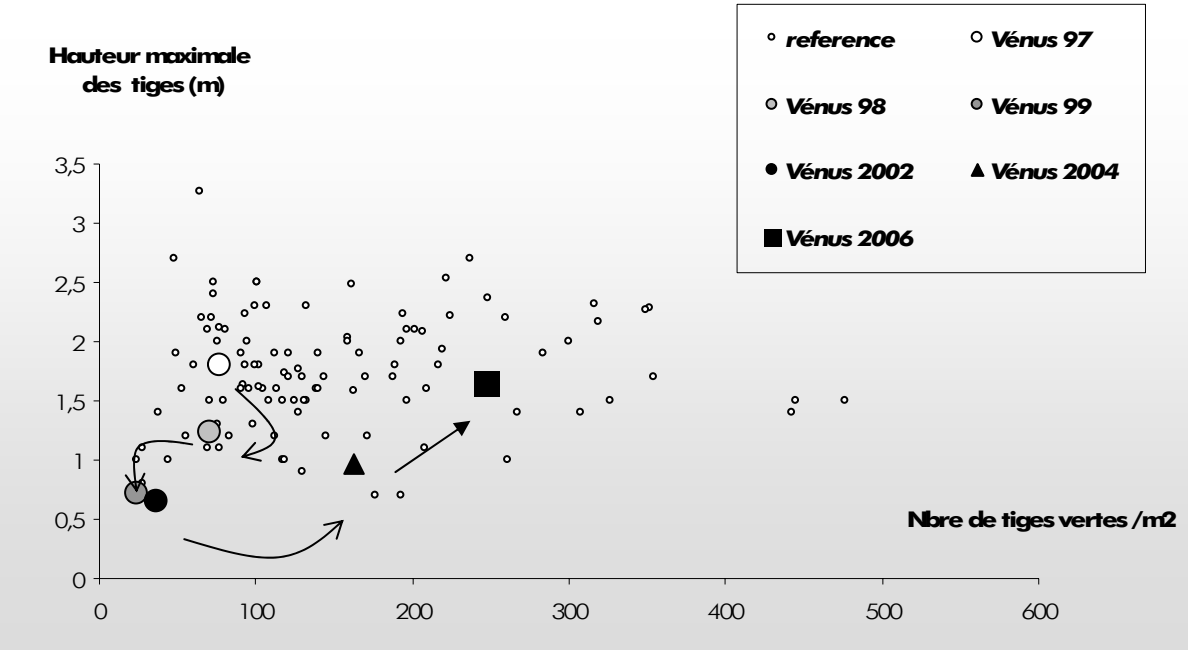


Les flèches représentent l'évolution de la qualité de la roselière, qui voit la densité de tiges et leur hauteur augmenter suite à la dessalure de l'étang.

**Suivi des populations de Butor étoilé (*Botaurus stellaris*)**

**Description**. Ecoute de mâles chanteurs en période de nidification. Données 2002-2004-2006-2007.

**Objectifs**. Connaître les populations et la localisation des butors nicheurs. Suivre l'évolution annuelle de cette population d'oiseaux emblématiques des grandes roselières en fonction de l'évolution du milieu.

**Protocole**. Points d'écoute des mâles chanteurs par des équipes d'observateurs sur l'ensemble des roselières de la Basse Plaine de l'Aude, principalement Vendres et La Matte. Suivi annuel en période de nidification, de mars à mai. Ecoute aux heures les plus propices : 2h avant à 1h après le lever du jour. Localisation approximative des mâles (sur carte) ou précise (triangulation GPS).

**Principaux résultats et intérêt du suivi.** Permet notamment de comprendre la répartition des mâles en fonction de la qualité du milieu. Par exemple, la dégradation de la roselière de Vendres a engendré en 2004 un report sur l'étang de La Matte (7 mâles chanteurs). Sa restauration a incité une réinstallation du butor sur Vendres en 2006 (4 mâles chanteurs + 3 à La Matte).

**Suivi des populations de Héron pourpré (*Ardea purpurea*)**

**Description**. Suivi des nids (dans la roselière) par survol aérien. Données depuis 2002.

**Objectifs**. Connaître annuellement les effectifs nicheurs de la Basse Plaine de l'Aude, notamment suivi d'une colonie patrimoniale importante, emblématique des roselières.

**Protocole**. Survol aérien et prise de photos qui permettront par la suite le comptage des nids. Secteurs survolés : étang de Vendres et roselière de Pissevaches. Suivi annuel en période de reproduction : mai-juin.

**Principaux résultats et intérêt du suivi.** Evolution des populations. Env. 200 couples en moyenne, avec un pic de 680 couples en 2005 à Vendres (plus grande colonie française).

**Suivi des populations de passereaux paludicoles**

**Description**. Evaluation des effectifs nicheurs des passereaux des roselières. Données depuis 2005.

**Objectifs**. Connaître les populations des oiseaux communs des roselières, qui donnent une indication sur l'évolution des milieux.

**Protocole**. Points d'écoute ponctuels annuels. Les points sont ceux du Rézo du Rozo, ce qui permet après analyse une corrélation entre la qualité des milieux et les populations de passereaux. Suivi annuel en période de reproduction : juin.

**Principaux résultats et intérêt du suivi.** La mise en place récente de ce suivi ne permet pas encore de dégager de grandes tendances d'observation, qui seront visibles à plus long terme.

**Suivi et contrôle des espèces envahissantes**

**Description**. Connaissance et lutte contre l'envahissement par les espèces animales et végétales : Lippia, Jussie, Ragondins. Actions ponctuelles, il n'existe pas encore de suivi régulier (sauf *Lippia,* depuis 2004*)*.

**Objectifs**. Connaître les taux d'envahissement et mettre en œuvre des mesures de lutte.

**Protocole et résultats**.
Lippia = suivi régulier par le CEN, et mise en œuvre de cahiers des charges agricoles.
Jussie = mise en place de filtres à l'entrée des canaux, opérations ponctuelles d'arrachage, surveillance
Ragondins = réalisation d'une étude en 2007 pour mieux connaître le taux de présence. Moyens de lutte envisagés pour 2008.

## *Annexe 7 : Exploitants agricoles sur les terrains du Conservatoire du littoral*

Mis à jour le 18/09/2008

| Activité | Exploitant | Description | Surface | Conventionnement | | Communes | Terme échu |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | Date début | Date fin | | |
| Elevage Bovin et Fauche | Chaptal / Margé | Elevage de taureaux de race camargue et espagnol pour activité de loisir (course camarguaise, corrida…) et production de viande, fauche des prairies pour production de fourrage | 118 ha | 01-janv-07 | 31-déc-13 | Vendres, Lespignan | 31-déc-07 |
| Elevage Ovin | Henriques | Elevage de brebis et production de viande | 93 ha | 01-janv-07 | 31-déc-13 | Vendres, Lespignan | 31-déc-07 |
| Elevage Ovin | Henriques | Elevage de brebis et production de viande | 8,50 ha | 01-janv-08 | 30-juin-08 | Vendres | 01-juil-08 |
| Viticulture | Pena | Culture de la vigne pour production de vin | 0,39 ha | 08-janv-07 | 07-janv-32 | Lespignan | 01-mars-08 |
| Viticulture | Guillot | Culture de la vigne pour production de vin | 0,62 ha | 01-mars-07 | 28-févr-28 | Lespignan | 01-mars-08 |
| Viticulture | Gimeno | Culture de la vigne pour production de vin | 2,13 ha | 01-mars-07 | 28-févr-32 | Lespignan | 01-mars-08 |
| Viticulture | Camats | Culture de la vigne pour production de vin | 2,85 ha | 01-mars-07 | 28-févr-32 | Vendres | 01-mars-08 |
| Fauche | Ragues | Fauche des prairies et production de fourrage | 2,42 ha | 01-mars-07 | 28-févr-13 | Lespignan | 01-mars-08 |
| Apiculture | Gomez | Elevage d'abeilles et production de miel | signature en cours | | | | |
| Promenade cheval | Lacalle | promenade à cheval uniquement | … | 01-juil-07 | 30/06/2010 | Vendres | 30-juin-08 |

## *Annexe 8 : Revue de presse sommaire*

L'indep



NARBONNE

# La basse plaine de l'Aude inscrite dans Natura 2000

**Ce site écologique remarquable, qui inclut des territoires de Salles et de Fleury, est entré hier dans le réseau européen. Un classement qui avait rencontré jusque-là les réticences des acteurs locaux.**

Faire entrer la basse plaine de l'Aude dans le réseau Natura 2000 : jusqu'à présent, l'idée n'enchantait pas les "utilisateurs" de cet espace écologique d'une grande richesse. Réticence face aux contraintes que pourrait imposer ce classement destiné à préserver la biodiversité, inquiétude quant au maintien des activités de pêche, de chasse, d'agriculture et de tourisme. Dans le même temps, un constat s'imposait : ce milieu naturel connaissait une dégradation nécessitant des mesures de protection.

Ainsi un "plan de gestion" des basses plaines de l'Aude était mis en place dès 2003, encadré par le Syndicat mixte éponyme. Un plan qui se trouve intégré dans la démarche Natura 2000, puisque les élus, les services de l'Etat et les associations ont finalement décidé de s'engager dans cette démarche. Hier, un comité de pilotage a été mis en place officiellement au domaine de Bayssan, à Béziers, siège du Syndicat mixte de la basse vallée de l'Aude.

Participaient notamment à cette réunion le sous-préfet de Narbonne, Gérard Dubois, Gilbert Pla, au titre de conseiller général de Coursan, ainsi que les maires des communes concernées et les représentants associatifs.

Un comité de pilotage donc, avec un président, élu hier dans la foulée. Il s'agit de Michel Bozzarelli, maire de Cazouls-les-Béziers, conseiller général et président du syndicat mixte. C'est lui qui sera le maître d'ouvrage du "document d'objectifs", qui fixera les orientations de gestion et les dispositions financières.

Hier, les techniciens du projet ont bien insisté sur la volonté de *"travailler main dans la main avec les associations et les habitants du périmètre"*. Une promesse qui n'a pas empêché quelques interventions sceptiques : celles du maire de Lespignan et d'un propriétaire foncier, qui regrettaient l'un et l'autre de ne pas avoir été consultés lors de la délimitation du périmètre Natura 2000.

**F. A.**

Le comité de pilotage a été mis en place hier à Béziers. En médaillon, Philippe Doutremepuich, directeur du syndicat mixte des basses plaines de l'Aude, et le sous-préfet Gérard Dubois. *Photos J. L.*

## 13 sites en Narbonnais

Avec presque 32 % de son territoire classé, le Languedoc-Roussillon est, en superficie, la première région française du réseau Natura 2000. Dans cet espace, l'Aude compte le plus grand nombre de sites naturels protégés, couvrant 39,39 % du territoire. Enfin, l'arrondissement de Narbonne à lui seul, rassemble 13 sites Natura 2000 : la zone de protection spéciale des Basses Corbières, la grotte de la Ratapanade, le complexe lagunaire des étangs du Narbonnais, le complexe lagunaire de La Palme, le plateau de Leucate, la basse vallée de l'Aude, le complexe lagunaire de Salses-Leucate, le massif de La Clape, le cours inférieur de l'Aude, les Corbières orientales, le Organ, les causses du Minervois et l'étang de Capestang.

Midi Libre Béziers
10.09.2006

# Des canards et des nemrods heureux à l'étang de Vendres

**Frustrés par une année** de disette pour cause de grippe aviaire, les chasseurs de l'étang de Vendres affiche cette année un franc sourire.

L'ouverture s'est faite le 26 août et, aux dires de la centaine de chasseurs qui vient régulièrement sur l'étang vendrois, ce fut un grand cru !

David Banquet, bien connu sur les prés en Biterre où il a porté le maillot de l'ASBH pendant plusieurs années, connaît fort bien le sujet : après l'ovale, la chasse au canard est sa grande passion.

Certes, ayant signé, cette saison, un contrat avec le club de Toulon, on le croise peu du côté de l'étang. Mais il reste en contact avec ses pairs chasseurs : « *En fait, la saison dernière, dès le mois de novembre, l'utilisation des appelants vivants a été interdite,* explique-t-il. *Il fallait les garder chez soit et suivre certaines règles. Il y en a qui sont allés chasser avec des appelants en plastiques et des appeaux pour attirer les canards, mais il y en a eu très peu. C'est une chasse qui se pratique de nuit et la tradition veut qu'on utilise des appelants vivants. Du coup, il y a eu une baisse d'au moins 70 % du nombre de chasseurs sur l'étang.* »

Les chasseurs peuvent retourner sur l'étang avec leurs appelants vivants.

Cette année, en revanche, la grippe aviaire ayant été - pour l'instant - reléguée au rang des souvenirs, les chasseurs ont pu retourner sur l'étang avec leurs appelants vivants. Et ce fut une réussite pour beaucoup. D'autant que l'étang a évolué pour le plus grand bonheur des canards et des... chasseurs !

« *Il y a eu effectivement une très belle ouverture,* confirme David Banquet. *L'étang est devenu joli. Il y a eu la construction de deux ruisseaux amenant l'eau de l'Aude dans l'étang et la roselière qui avait tendance à disparaître ces dernières années s'est très bien reconstituée. En fait, il y a une très bonne reproduction dans le marais.* »

Des cols verts, des sarcelles quelques souchets... L'ouverture sur l'étang restera donc dans les mémoires cette année. Et si la grippe aviaire ne refait pas son apparition, les spécialistes disent que cela devrait continuer de la sorte toute la saison.

Il ne reste plus qu'à croiser les doigts ! •

**Laurent FRANÇOIS**

# Etang de Vendres **Le retour tant espéré du butor étoilé**

**« Le cœur de l'étang** *de Vendres est une vaste roselière qui abrite, entre autres, de nombreuses espèces d'oiseaux »*, explique Franck Cazin, ingénieur au Syndicat mixte de la basse vallée de l'Aude (SMBVA). Un syndicat qui a notamment pour mission la préservation et la mise en valeur des zones humides de l'embouchure de l'Aude, dont l'étang de Vendres.

Une étude du SMBVA, réalisée entre 2001 et 2003, démontrait que la roselière se dégradait depuis les années 80 à cause d'une mauvaise gestion de l'eau. *« Car la roselière a besoin d'une eau quasiment douce, entre 0, et 10 à 15 grammes de sel par litre »*, précise l'ingénieur. L'eau de mer entrait dans l'étang à cause des dysfonctionnements des ouvrages hydrauliques existants, *« et des conflits entre usagers à savoir les pêcheurs, chasseurs ou éleveurs »*. L'eau de l'étang avait ainsi atteint une salinité supérieure à la mer, soit plus de 36 g / l.

D'où une dégradation constante de l'étang, de sa végétation *« qui avait régressé de 50 à 70 % »*. Et une perte de la biodiversité importante. *« Le butor étoilé, une espèce d'oiseau protégé, avait complètement disparu de l'étang »*. Moins de gibiers également puisque l'eau était trop salée. Une eau qui s'écoulait dans les prés alentours, mettant à mal les élevages... Bref, comme le résume Franck Cazin : *« C'était et c'est un tout. Tout est lié »*.

La roselière de l'étang de Vendres : 2004 (en haut), avant travaux hydrauliques ; 2006 (en bas), après travaux.

Il fallait donc réagir. Le SMBVA commence par définir, en 2004 et 2005, les règles de gestion de l'eau, en collaboration avec les divers propriétaires de terrains sur le territoire. Un programme de travaux est ensuite établi.

Dès 2005, le syndicat fait moderniser la vanne du Chichoulet, le principal ouvrage hydraulique, à l'exutoire de l'étang. La vanne qui contrôle les échanges d'eau entre l'étang et la mer et permet aussi de régler les niveaux d'eau. 2,5 km de canaux entre le fleuve Aude et l'étang sont aussi réhabilités.

Ces travaux, financés entre autres par l'Europe, ont permis à la roselière de retrouver une salinité aujourd'hui inférieure à 10 g / l. *« Ce qui a permis à la roselière de reprendre de sa vitalité. La densité des tiges y a par exemple doublé, et leur hauteur a augmenté de 50 % »*. Et la faune est revenue. Le butor étoilé est enfin de retour. *« Nous avons aussi eu la présence de la plus grande colonie de France de hérons pourprés, 650 couples ont séjourné dans l'étang de Vendres »*. La nature reprend donc peu à peu ses droits. Aidée par le SMBVA. •

**Antonia JIMENEZ**

## Travaux

**Pour pérenniser la situation d'équilibre de l'étang, des travaux vont être lancés cet été. La réhabilitation des 3,5 km de canal qui sert à faire circuler l'eau à l'intérieur, le traversant sur sa bordure est, côté Sérignan va débuter. Pour déconfiner la partie nord, la plus polluée, selon Franck Cazin, le SMBVA a prévu la réalisation d'un "emplanchoir", un ouvrage servant à bloquer l'eau, derrière la vanne du Chichoulet. Budget prévisionnel pour cette deuxième tranche de travaux : 180 000 €.**

# La restauration et la préservation des milieux aquatiques

## Restaurer et/ou préserver 10 000 ha de zones humides

Devant le constat de la disparition progressive des zones humides, près de la moitié en trente ans, l'Agence a fait une de ses priorités les mesures de restauration et de gestion qui garantissent la pérennité de ces milieux. Il s'agit d'enrayer leur disparition progressive, d'assurer la conservation de leur intérêt patrimonial, d'améliorer leur fonctionnalité et de valoriser leur fonction sociale ou économique.

### AVANCEMENT

En 2007, plus de 7 400 ha de zones humides ont fait l'objet d'un soutien de l'Agence, dont plus de 4 000 ha pour de l'acquisition.

Ce résultat important s'explique notamment par la mise en œuvre de deux opérations d'ampleur, l'une portée par le Conservatoire du littoral et l'autre par le syndicat mixte de la basse vallée de l'Aude.

### Etude d'évaluation de la politique d'intervention en faveur des zones humides

Engagée fin 2007, cette étude a pour objectifs :
> de manière rétrospective, établir une typologie des actions financées en faveur des zones humides, leur importance relative et leur impact :
> de manière prospective, identifier les outils les plus efficients pour préserver ou restaurer les zones humides et proposer les conditions de leur mise en œuvre.

### La protection des espaces naturels littoraux

Le Conservatoire des Espaces Littoraux et des Rivages Lacustres a pour mission la préservation des milieux naturels en zone littorale ; action convergente avec celle de l'Agence, ce qui a permis la signature d'un accord cadre entre les 2 établissements pour l'acquisition de terrains appartenant au groupe Salins du Midi.
Ces salines, d'une qualité écologique et paysagère remarquable, représentent 1 240 ha en Languedoc Roussillon et 2 300 ha dans les Bouches du Rhône, en Camargue et en périphérie de l'étang de Berre. Elles se situent à proximité de sites appartenant déjà au Conservatoire, permettant ainsi d'optimiser leur gestion. ●

# A Saint-Pierre la Mer, la plage de Pissevaches rendue à la nature

**Dès cet été, il sera interdit de se rendre sur la plage de Pissevaches en voiture. Les véhicules à moteur seront priés de s'arrêter près de la base de loisirs et les usagers, naturistes compris, d'accomplir 600 m à pied pour aller se baigner.**

Dans un premier temps, ces aménagements feront peut-être grincer les dents des habitués de Pissevaches. Mais à court terme, la préservation de ces espaces sauvages et fragiles, devrait mettre tous les usagers de la plage d'accord.

C'est en tout cas le pari de la commune de Fleury, du Conservatoire du littoral (propriétaire d'une partie de l'étang de Pissevaches) et du SMBVA (le syndicat mixte d'aménagement et de développement de la Basse vallée de l'Aude) qui ont décidé d'un commun accord d'empêcher les voitures, de plus en plus nombreuses, de piétiner plus longtemps un écosystème dont tous les spécialistes reconnaissent *"la grande qualité"*.

Ils ont donc pris la décision de repousser les voitures de la plage, et d'aménager une aire de stationnement "naturelle", au niveau de la base de loisir de Saint-Pierre, à 600 mètres en amont de la plage pour éviter la circulation toujours plus dense de véhicules de toutes sortes (y compris des quads) leur stationnement dégradant les milieux naturels riches d'espèces rares (comme les sansouïres) et dérangeant la nidification des oiseaux nicheurs (comme les sternes ou les avocettes).

Cette opération s'étalera sur quatre ans. Mis à part l'aménagement du parking, l'entrée de la piste menant à la plage sera barrée et des panneaux sensibilisant à la fragilité et la richesse de ces espaces seront apposés sur le site.

Mais il est prévu également dès cet été, les mardi et mercredi matin, des balades écologiques guidées (gratuites) pour découvrir ce milieu unique ainsi que des animations pour les enfants.

Plus tard viendront des aménagements environnementaux en collaboration avec le PNR : restauration des dunes et des zones de nidification, sentiers d'interprétation le long du chemin etc.

Lors des concertations *"avec tous les usagers"* (chasseurs, agriculteurs, ornithologues etc.) qui a précédé le lancement de ces aménagements, ces derniers ont recueilli *"un certain consensus"*, à défaut d'*"un consensus certain"*.

Des réticences viendraient du côté de certains groupes de naturistes fréquentant la plage.

Ils ne pourront plus, il est vrai, aller sur le sable en voiture et devront accomplir 600 m à pied pour se baigner.

C'est le prix à payer pour *"sauvegarder notre patrimoine naturel et le transmettre à nos enfants"* a conclu le maire de Fleury Alain Sablairol.

**S. R.**

**Dès cet été, la plage et l'accès à l'étang, patrimoines naturels de dunes et de marais sera interdit aux véhicules à moteur. La lagune de Pissevaches présente l'un des derniers graus naturels du littoral.**

## Et les plages de Gruissan ?

Du côté des Cabanes de Fleury, les accès à la plage seront également réservés aux piétons. A propos de ces aménagements, le maire Alain Sablairol précise à l'intention de ceux qui pourraient se sentir visés : *"Ce n'est pas interdire pour interdire. Et ce n'est surtout pas une interdiction du naturisme ; mais pour que demain l'on soit fier de voir que l'on a préservé l'environnement"*. Apparemment ces aménagements devraient être généralisés à d'autres plages où l'on se rend encore en voiture. C'est le cas des deux plages "sauvages" de Gruissan, côté Mateille et côté Vieille Nouvelle, où le Conservatoire dit être en contact avec le maire de la commune, Didier Codorniou. On ne sait encore si le projet de fermer ces deux plages aux véhicules à moteur aboutira, mais il semble bien que la fin d'une époque soit annoncée. Celle d'une totale insouciance par rapport à notre patrimoine naturel.

L'indépendant 16.06.05

Midi – libre édition du 13/05/08.

**Olonzac**

# Les écoliers étudient les oiseaux et l'eau dans les espaces naturels

**Le SMBVA, syndicat mixte** de la basse vallée de l'Aude, gestionnaire des terrains achetés par le Conservatoire du littoral est aussi le propriétaire de l'étang de Jouarres (qu'il ne gère pas). Depuis plusieurs années, il met en place un programme pédagogique de sensibilisation aux espaces naturels, leurs richesses faunistiques et floristiques, la protection dont ils bénéficient, les activités humaines qui y sont présentes… à destination des scolaires

Cette année 3 classes de l'école primaire d'Olonzac, les CE1-CE2, CE2-CM1, CM1-CM2 participent à ce projet grâce aux financements du SMBVA et du Conseil général. Françoise Ronzier, de l'association Aphyllante environnement, les encadre pendant 6 demi-journées d'intervention. Deux classes travaillent sur le thème des oiseaux, la troisième sur celui de l'eau.

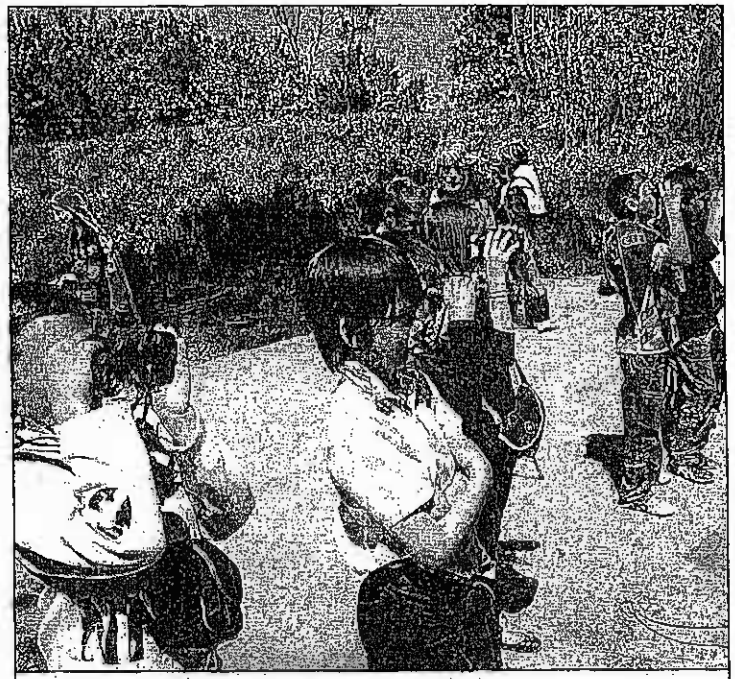

Un héron vient d'être repéré au gué de l'Ognon.

Le travail effectué durant l'année scolaire sera valorisé lors d'une journée de regroupement de tous les enfants et de tous leurs travaux au centre des Sablières à Vendres-Plage **le 29 mai.** Ils seront aussi exposés lors de la fête de la transhumance qui aura lieu à Vendres le **dimanche 25 mai.**

Et les enfants sont ravis : *« Nous sommes allés au bord de l'étang observer les oiseaux, le long de l'Ognon pour comprendre le fonctionnement du ruisseau, avons fait des expériences sur l'eau, observé des nids, fait des recherches sur Internet, regardé des vidéos, des diapos, rempli des fiches… ».* C'est l'école du printemps. •

23 05 07

Midi Libre

LITTORAL ET BITER

06---

# Etang Vendres et Lespignan fêtent la transhumance

**Après avoir quasiment** disparu de la basse plaine de l'Aude, un territoire interdépartemental partagé entre l'Hérault (65 %) et l'Aude (35 %), le pastoralisme, et plus particulièrement l'élevage de moutons, est de retour avec l'installation, l'année dernière, de deux bergers, Frédéric Henriques et Richard Schincariol.

Afin de faire reconnaître cette activité, le Syndicat mixte de la basse vallée de l'Aude (SMBVA), les communes de Vendres et de Lespignan, les deux bergers, en collaboration avec le Conservatoire du littoral et la communauté de communes La Domitienne, organisent, **dimanche 27 mai**, la fête de la transhumance.

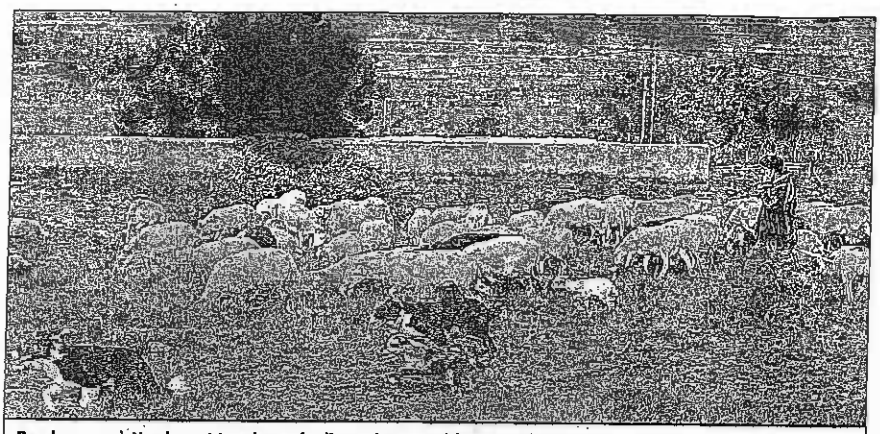

Rendez-vous à Vendres et Lespignan le dimanche 27 mai à partir de 8 h 30.

Elle précédera le départ du troupeau de 1 000 bêtes (600 adultes et 400 agneaux, agnelles) vers les alpages pyrénéens. Le public pourra profiter, tout au long de la journée, de nombreuses animations centrées autour de cet élevage, des produits agricoles de la basse plaine de l'Aude, et de l'environnement naturel exceptionnel du territoire.

A l'origine de cette fête, une volonté des conseils généraux de l'Hérault et de l'Aude, à travers le SMBVA, de réagir rapidement afin de réhabiliter l'étang de Vendres qui se dégradait depuis les années 80. Ainsi, dans le cadre d'un vaste projet de réhabilitation du site, il a été décidé, entre autres, de mettre en place tous les moyens d'un retour durable de l'élevage ovin dans le territoire. « *Le syndicat a notamment pour mission la préservation et la mise en valeur des zones humides de l'embouchure de l'Aude*, explique Franck Cazin, ingénieur chargé de mission au SMBVA. *Le maintien, voire le développement d'activités agricoles respectueuses des milieux naturels, comme le pastoralisme, est un objectif majeur de la stratégie de gestion mise en œuvre depuis plusieurs années sur ce territoire.* »

Ainsi, après cette première année expérimentale, le pastoralisme semble pouvoir renaître. « *Les collectivités et les organisations professionnelles interviennent sur tous les aspects de la concrétisation à plus long terme de ce projet* », précise Jean-Michel du Plaa, conseiller général hérault ais. Ainsi, peu à peu, les terrains publics sont recensés, des conventions de pâturage signées, des montages économiques réalisés et des filières de commercialisation mises en place. Quant à Frédéric et Richard, ils semblent satisfaits de leur saison héraultaise, de septembre à mai. •

**Antonia JIMENEZ**

**A lire demain, la rencontre avec les deux bergers.**

# Nature et élevage ovin au programme de la journée

**Dimanche 27 mai**, le programme se déroulera ainsi : le matin, à Vendres, balades accompagnées à la rencontre du troupeau. Deux départs sont prévus : un à 8 h 30 (7 km) et un deuxième à 9 h 30 (3 km), depuis la mairie. Vers 11 h, défilé coloré des moutons, dans les rues de Vendres, aux sons des cloches de la transhumance et de musiques occitanes, suivi de la bénédiction du troupeau.

et 16 h : lecture de textes sur la transhumance au Temple de Vénus, un site archéologique du Conservatoire du littoral (avec Sortie ouest). 14 h 30 et 15 h 30, balades nature à la découverte de l'étang de Vendres, de sa faune et de sa flore. Vers 16 h 30 : démonstration de tonte de moutons et de travail de chien de berger.

Soirée à Lespignan. Vers 18 h, départ du troupeau vers

coopérative de Lespignan avec les vignerons d'Ensérune et les bergers.

Et, toute la journée, à Vendres, de 10 h à 18 h, marché paysan des produits de la Basse plaine de l'Aude et du pays de la transhumance. Vente et dégustation de miel, vin, fromage, coquillages, etc. Expositions sur le pastoralisme : travaux réalisés par les enfants des écoles alentours dans le cadre d'un programme pédagogique : photos et

## St-Pierre la-Mer

### Aujourd'hui

**• Animation**
A 20 h 30. A l'auberge de la garrigue. Repas musical avec Jazz'on.
**• Soirée**
A 21 h. Du port au camping. Animation musicale avec le groupe Docteur Groove.

### Demain

**• Evénement**
En journée. Fête de la Cigogne.
**• Sport**
A 15 h. A la base des loisirs. Concours de pétanque.
**• Animation**
A 21 h. Place du marché. Concert avec le groupe Petitjean.

### A venir

**Lundi 25 août**
**• Découverte**
A 9 h 30. A la base des loisirs. Balade des senteurs de la garrigue aux couleurs de la lagune.
**• Animation**
- De 18 h à 20 h. Place du marché. Ateliers maquillage et créations. Animations pour enfants avec Taille Moyenne.
- A 21 h. Place du marché. Spectacle enfants "farces et attrapes" avec le théâtre de Récré Magic.

**Mardi 26 août**
**• Découverte**
A 9 h. A la base des loisirs. La Clape à pied autour de l'Œil doux.

**Mercredi 27 août**
**• Animation**
De 16 h à 18 h. Poste de secours n°2. Concours de châteaux de sable.
**• Soirée**
A 21 h. Place du marché. Tour de chant avec Virgil.

# La fête de dimanche sera réussie, "Cigogne" le veut

**Dimanche, le domaine de l'Oustalet, mais aussi Vendres et Lespignan accueilleront la "Fête de la cigogne". Pour la première année, les ornithologues des associations audoises accueillent le public pour en finir avec les clichés sur cet animal, qui ne vit pas qu'en Alsace.**

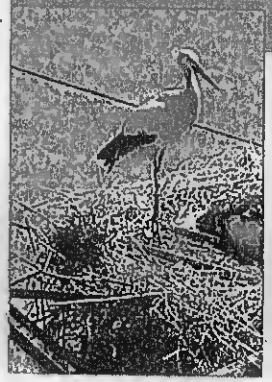

Projection de film, ateliers de lectures, de dessin et de peinture animalière et surtout, mise en place d'une plateforme de nidification, dimanche, la journée sera consacrée à la découverte des cigognes.

Pour la première année, des oiseaux vont faire l'événement à Saint-Pierre., dimanche, la journée sera consacrée à la découverte des cigognes. Loin des clichés, cet animal n'est pas présent qu'en Alsace ou dans le nord du pays. La région audoise est un lieu de prédilection au passage de ces migrateurs et les organisateurs se feront une joie d'expliquer pourquoi aux visiteurs ! Pour satisfaire la curiosité des ornithologues en herbe, les associations "Ardéa Nature", "Aude Nature" et la "SNBVA" ne manquent pas d'imagination. C'est par un atelier d'initiation à la peinture animalière que la journée découverte démarre. Dès 9 h, l'artiste audois Serge Nicol révélera certain de ses secrets picturaux aux amateurs d'art. Des visites guidées par l'ornithologue Dominique Clément partiront de plusieurs points, dans la matinée. A pied ou en VTT, elles seront orientées vers l'observation des oiseaux. Entre projection de film "Le retour de la cigogne" et l'atelier de lecture, le clou de la journée sera l'initiation au landart : les curieux construiront un habillage en matériau exclusivement naturel, afin d'en recouvrir la plateforme à cigognes qui sera dressée en fin de d'après-midi.
Les observateurs ont récemment repéré des nichées de cigognes et espèrent les inciter à venir se poser sur la plateforme. Un spectacle inoubliable pour tous les amoureux de nature.
Dimanche, les organisateurs espèrent sensibiliser un maximum de curieux à la protection et au respect des espèces ornithologique et permettre à chacun de penser un peu plus ou un peu plus souvent à l'impact de l'homme sur la nature.

E.G.

# Entre mer et étang, à la découverte

**Ce bilan d'activités a été rédigé par l'équipe Zones Humides /Espaces Naturels du Syndicat Mixte de la Basse vallée de l'Aude :**

Franck Cazin, Chargé de mission
Séverine Humbert, chargée d'études Natura 2000
Boris Crespo, technicien, garde du littoral

**Relecture :**
Philippe Doutremepuich, Délégué Général du SMBVA
Maguelone Teisserenc, responsable administrative et financière

**Validation :**
Michel Bozzarelli, Président du SMBVA